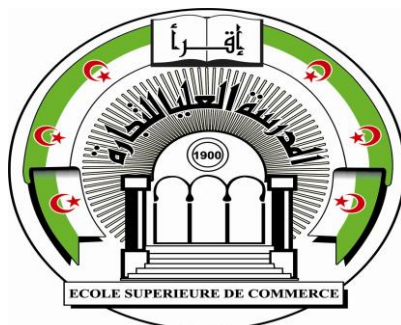


République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

École Supérieure de Commerce d'Alger



## **MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES**

Présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences de gestion

**OPTION** : contrôle de gestion

THÈME

**LA MISE EN PLACE DES COMITÉS D'AUDIT**

**AU SEIN DES ENTREPRISES**

**ALGÉRIENNES**

Réalisé par l'étudiante:

**Rym BOUZERBIA**

Encadré par :

**Mr: Abdelmalek HAMEL**

**Promotion**

**2019-2020**

## Remerciements

### Remerciements

*J'exprime tout d'abord mes profonds remerciements à mon encadreur, Monsieur HAMEL Abdelmalek pour son suivi, son écoute tout au long de mon travail. Ainsi que sa patience et sa compréhension des situations diverses. Je désire qu'il trouve en ces mots toute ma reconnaissance pour ces précieux conseils.*

*J'exprime également ma gratitude aux membres du jury qui ont accepté d'examiner cette thèse.*

*J'adresse mes vifs remerciements, à tous les responsables d'audit interne, les cadres dirigeants de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR), pour leur chaleureux accueil.*

*Je remercie aussi l'ensemble du personnel administratif de l'école supérieure de commerce.*

*Je ne pourrais terminer sans exprimer ma profonde reconnaissance à ma famille qui n'a cessé de me soutenir tout au long de ces travaux de recherche, un grand MERCI à mon père qui m'a supporté dans les moments difficiles et à ma mère qui a été la première à avoir cru en moi et m'avoir poussé à faire de la recherche. Comme je remercie mes sœurs pour leur encouragement.*

*A tous mes amis, tous mes collègues et tous ceux qui m'entourent, ici ou au loin par leur présence ou par leurs pensées.*

*BOUZERBIA Rym*

## Dédicace

### Dédicace

*Je dédie ce mémoire à :*

*À vous mes chères parents, ce travail qui est le fruit de vos conseils et soutien moral, en témoignage de ma reconnaissance et mon affection dans l'espoir que vous en serez fiers.*

*À mes sœurs auxquelles je souhaite beaucoup de réussite.*

*À toutes ma famille, ma grand-mère, mes oncles, mes tantes, mes cousins et mes cousines.*

*À toutes mes amies ; Maroua, Haïfa, Abir, Sara, Chaima, Maroua et Fatma.*

*À la personne qui m'a soutenu durant toutes ces années.*

## Résumé

### Résumé

Les comptes de l'entreprise doit être approuver par le conseil d'administration. Donc, il s'appuie sur les résultats des travaux d'audit. Cependant, les différents scandales financiers qui ont secoué le monde ont montré que l'audit n'assure pas la qualité de l'information comptable et financière publiée. Pour cela, le comité d'audit doit garantir sa fiabilité.

Le comité d'audit en tant qu'émanation de l'organe de gouvernance constitue l'interface du conseil avec les auditeurs, il est chargé de superviser la qualité des travaux d'audit.

Au début, la création du comité d'audit a fait l'objet de plusieurs recommandations sous forme de codes de bonne gouvernance, avant d'être imposé par la loi SOX (2002) aux Etats-Unis et la 8ème directive (2006) en Europe.

يتم اعتماد حسابات الشركة من قبل مجلس الإدارة فهو يعتمد في ذلك على نتائج أعمال المراجعة. أظهرت الفضائح المالية المختلفة التي هزت العالم أن عمليات التدقيق لا تضمن جودة المعلومات المحاسبية والمالية المنشورة. لهذا، يجب على لجنة التدقيق ضمان موثوقيتها

لجنة التدقيق كفرع من مجلس الإدارة هي واجهة مجلس الإدارة مع المراجعين، وهي مسؤولة عن الإشراف على جودة أعمال التدقيق.

في البداية، كان إنشاء لجنة التدقيق موضوعاً للعديد من التوصيات في شكل مدونات للحوكمة، قبل أن يفرضها ق في الولايات المتحدة قانون (2002) SOX و التوجيه الثامن في أوروبا 2006 .

# Sommaire

## Sommaire

### Sommaire générale

### Liste des abréviations

### Liste des tableaux

### Liste des figures

### Introduction générale

<b>Chapitre 01 : Les fondements théoriques de l'audit et du contrôle interne.....</b>	<b>01</b>
<b>Section 01 : les concepts essentiels d'audit interne .....</b>	<b>02</b>
1- L'évolution historique d'audit interne .....	02
2- Définitions et mission d'audit interne .....	03
3- Les normes internationales pour la pratique professionnelle d'audit interne .....	07
<b>Section 02 : l'approche théorique du contrôle interne.....</b>	<b>09</b>
1- Définitions et objectifs du contrôle interne .....	09
2- Les composantes du contrôle interne .....	11
3- La législation du contrôle interne .....	15
<b>Section 03 : généralités sur l'audit externe.....</b>	<b>18</b>
1- La notion d'audit externe.....	18
2- Définitions et rôle de l'audit légal.....	19
3- La démarche d'une mission d'audit légal.....	20
4- Les responsabilités du commissaire aux comptes.....	22
<b>Section 04 : la relation entre l'audit et les scandales financiers.....</b>	<b>23</b>
1- La comptabilité créative : origine des scandales financiers.....	23
2- Les scandales financiers.....	24
3- L'évolution du marché d'audit après les scandales financiers.....	28
<b>Chapitre 02 : la contribution du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit .....</b>	<b>30</b>
<b>Section 01 : le cadre théorique de la qualité d'audit .....</b>	<b>31</b>
1- La qualité d'audit après les scandales financiers .....	31
2- Définitions de la qualité d'audit.....	31
3- Les limites des composantes traditionnelles de la qualité d'audit.....	33
<b>Section 02 : Le comité d'audit en tant qu'organe de surveillance et de contrôle .....</b>	<b>35</b>
1- La notion du comité d'audit.....	35
2- Missions du comité d'audit.....	36
3- Les caractéristiques et les déterminants d'efficacité des comités d'audit.....	38
<b>Section 03 : l'évaluation de la qualité d'audit par le comité d'audit.....</b>	<b>41</b>
1- L'évaluation de la qualité d'audit.....	41
2- La démarche du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit.....	42
<b>Chapitre03 : proposition d'un guide de la mise en place des comités d'audit u sein de la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance.....</b>	<b>49</b>
<b>Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil.....</b>	<b>50</b>
1- Un aperçu historique .....	50
2- L'organisation de la CAAR.....	51
3- Les activités de la CAAR.....	53
4- La cellule d'audit au sein de la CAAR.....	54

# Sommaire

<b>Section 02 : guide de la mise en place des comités d'audit.....</b>	<b>55</b>
1- La charte du comité d'audit.....	55
2- La composition du comité d'audit.....	56
3- L'activité du comité d'audit.....	58
4- Missions et responsabilités du comité d'audit.....	58

**Conclusion générale.**

**Bibliographie.**

## Liste des Abréviations

### Liste des Abréviations

AMF	L'Autorité des Marchés Financiers.
BRC	Blue Ribbon Committee.
CAAR	Compagnie Algérienne d'Assurance et de réassurance.
CAAT	Compagnie Algérienne d'Assurance.
CAC	Commissaire aux Comptes.
CCR	Compagnie Centrale de Réassurance.
CI	Contrôle Interne.
COB	Commission des Opérations de Bourse.
COSO	Le Committee Of Sponsoring Organizations Of the Treadway Commission.
CRIPP	Cadre de Référence International des Pratiques Professionnels.
GAAP	Generally Accepted Accounting principles.
GAAS	Generally Accepted Auditing Standars.
IAASB	International Auditing and Assurance Standards Board
IFACI	Institut Français des auditeurs et des contrôleurs internes.
IIA	The Institute of internal auditors.
IQA	Indicateurs de la Qualité d'Audit.
LSF	Loi sur la Sécurité Financière.
MPA	Modalités et Pratiques d'Application.
OECCA	L'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés.
PDG	Président Directeur Général.
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Industrie.
QIF	Qualité de l'Information Financière.
SCI	Système du Contrôle Interne.
SOX	Surbans-Oxley.

## Liste des tableaux

### Liste des Tableaux

Numéro	Titre	Page
01	Système du progrès de l'Audit.	3
02	La comparaison entre deux régimes français et américain.	16
03	La différence entre l'Audit Interne et l'Audit Externe.	18
04	Les Résultats d'Enron et la valeur de ses actions durant la période 1993-2000.	24
05	Exemples d'objectifs souvent associés aux IQA.	41
06	IQA courants.	42
07	Application du cadre proposé par l'IAASB dans A Framework for Audit Quality.	44
08	Exemples de méthodes d'évaluation des IQA.	45



## Liste des Figures

### Liste des figures

Numéro	Titres	Page
01	Les 5 composantes du Contrôle interne selon le COSO.	11
02	La cotation de l'Action Enron dans la période 1996-2002.	24
03	L'évolution du marché d'Audit.	27
04	La qualité d'audit selon la définition de De Angelo (1981).	31
05	Un cadre d'analyse des contributions du comité d'audit.	35
06	Comparatif entre les deux applications d'évaluation de la qualité d'audit.	40
07	L'organigramme de la CAAR.	50
08	Nombre de membres par comité d'audit.	54
09	Fonctions, formations et expériences les plus jugées importantes.	55
10	Les qualités personnelles.	55
11	Nombre de réunions des comités d'audit.	56
12	Nombre moyen de réunions des comités d'audit.	57
13	La nomination/ le changement du directeur de l'audit interne.	59
14	évaluation du contrôle de l'indépendance des auditeurs externes et leur responsabilité vis-à-vis du comité.	60

## Introduction Générale

Dans un environnement concurrentiel, incertain et turbulent. Y compris la mondialisation, le développement rapide des nouvelles technologies et plusieurs autres facteurs, les entreprises ont besoin d'un système de pilotage et de contrôle efficace et rigoureux qui leur permet d'être performantes, les aides à la survie et à la réalisation permanente des objectifs fixés.

Dans ce contexte, les entreprises sont appelées à développer toutes les activités liées au contrôle interne et à l'audit.

L'audit est considéré comme un outil incontournable dans le système de la gouvernance d'entreprise. Son rôle essentiel est de réduire l'asymétrie d'information entre les managers et les actionnaires.

En garantissant l'image fidèle de l'information financière publiée, l'audit constitue un facteur clé qui permet aux parties prenantes de l'entreprise de prendre leurs propres décisions.

Cependant, les récents scandales financiers (Enron, Worldcom, vivendi...) ont montré que l'audit ne garantit pas nécessairement la qualité de l'information financière publiée, ce qui a engendré une crise de confiance sur les marchés financiers.

De ce fait, la problématique de mesure de la qualité des travaux d'audit a trouvé ses motivations dans les nouvelles régulations économiques tant à l'échelle national qu'à l'échelle internationale avec la création des comités d'audit.

En tant que mécanisme de surveillance, le rôle essentiel du comité d'audit est de contrôler en grande partie la qualité des travaux d'audit. Ainsi, il est chargé de suivre l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le processus d'élaboration de l'information comptable et financière.

La recherche dans les domaines d'audit et de la gouvernance d'entreprise n'est pas développée en Algérie. C'est ce que nous a incité à mener cette étude en appuyant sur des enquêtes réalisées dans les pays développées et par conséquent à apporter une réflexion sur la mise en place des comités d'audit au sein des entreprises Algériennes.

Dans ce contexte, on a pour objectif de démontrer le rôle du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit, en déterminant dans un premier lieu la relation qui existe entre le comité d'audit et la fonction d'audit, après la démarche du comité d'audit pour évaluer la qualité d'audit.

Donc, on va essayer dans ce travail de répondre à la question principale suivante :

***Comment on peut mettre en place des comités d'audit au sein des entreprises Algériennes ?***

Le but de notre travail est de répondre aux questions secondaires suivantes :

- 1- Quelle importance la fonction d'audit et le contrôle interne occupent-ils au sein des entreprises ?
- 2- Quelle est la relation entre l'audit et les scandales financiers ?
- 3- Par quels indicateurs le comité d'audit évalue-t-il la qualité d'audit ?

**Les hypothèses** qui vont nous aider à atteindre notre objectif sont les suivantes :

- 1- La fonction d'audit veille à l'efficacité du système de contrôle interne qui contribue à la réalisation des objectifs en élaborant une information financière de qualité.
- 2- Les récents scandales financiers ont prouvé l'incapacité de l'audit à assurer la fiabilité des informations financières.
- 3- Pour évaluer la qualité d'audit, le comité d'audit utilise des indicateurs relatifs l'auditeur à savoir : sa compétence et son indépendance.
- 4- Le comité d'audit est un des outils d'instauration de la confiance et donne plus de garantie aux opérations intéressés.

D'être

### **Méthodologie de la recherche :**

Notre méthodologie de recherche est basée sur l'approche descriptive dans un premier lieu et ensuite on utilise l'approche analytique.

Nous avons utilisé la partie théorique de notre travail, les bonnes expériences des pays développés afin d'essayer de proposer à la fin un guide pour la mise en place des comités d'audit dans les entreprises algériennes.

Afin d'atteindre nos objectifs à répondre à notre problématique nous avons constitué un plan composé de trois chapitres dont deux théoriques et un qui concerne le cas pratique.

Le premier chapitre porte sur une introduction à l'audit et au contrôle interne. Ce chapitre se compose de quatre sections. La première traite les concepts essentiels de l'audit interne. La deuxième section illustre l'approche théorique du contrôle interne. La troisième section présente les généralités de l'audit externe. Alors que la quatrième section expose la relation entre l'audit et les scandales financiers.

Le deuxième chapitre traite le rôle du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit. A cet effet nous avons consacré trois sections pour ce chapitre, la première section traite la notion de la qualité d'audit. La deuxième section présente les principes généraux du comité d'audit. La troisième section expose la démarche du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit.

Dans le dernier chapitre nous avons essayé d'apporter des éléments de réponses à plusieurs questions posés dans cette recherche. A cet effet la première section, donne une présentation générale de l'entreprise d'accueil. Et la deuxième section, sera consacrée pour la proposition d'un guide pour la mise en place des comités d'audit au sein des entreprises Algériennes.

## **Chapitre 01 : les fondements théoriques d'audit et du contrôle interne**

Le premier chapitre de notre étude sera dédié au développement des fondements théorique de « l'audit » tant interne qu'externe et du « contrôle interne ». Il est ainsi composé de quatre sections :

Au niveau de la première section, nous passerons en revue les concepts essentiels de l'audit interne. Pour ce faire, premièrement, nous présenterons l'évolution historique de l'audit interne. En deuxième lieu, seront exposées les principales définitions formulées ainsi que la mission d'audit interne. En troisième lieu, nous exposerons les normes internationales de l'audit interne.

La deuxième section expose l'approche théorique du contrôle interne à travers la présentation de multiples définitions données au « contrôle interne », ses objectifs, ainsi que ses composants.

La troisième section s'intéresse aux concepts fondamentaux de l'audit externe et plus précisément de l'audit légal. Tout d'abord, nous mettrons l'accent sur la différence entre l'audit externe et l'audit interne. Puis, nous présenterons le rôle et la démarche de l'audit légale ainsi que ses responsabilités dans l'entreprise.

Pour conclure, la dernière section sera consacrée à la relation entre l'apparition des scandales financiers et ses conséquences sur la fonction d'audit.

## **Section 01 : les concepts essentiels d'audit interne.**

Au cours de ces dernières années, les divers scandales financiers et l'augmentation des risques dans les économies ont mis en évidence pour plusieurs entreprises la nécessité de mettre en place des outils de contrôle et de prévention pour éviter tout type de risque et de fraude.

L'audit interne est l'activité la plus importante qui aide l'entreprise à maîtriser, gérer les risques, et atteindre ses objectifs à travers des analyses et des recommandations.

Cette section a pour objectif de présenter et d'analyser la fonction d'audit interne au sein des entreprises.

### **1 L'évolution historique d'audit interne :**

La création de la fonction d'audit interne dans les entreprises s'inscrit dans le cadre plus général de l'évolution de la notion d'audit.

Le mot audit, qui nous vient du latin « audire », c'est-à-dire « écouter », a pour ancêtre en France le commissariat aux comptes, institué par la loi du 24 juillet 1867 ; le commissaire aux comptes avait alors pour rôle la vérification des comptes. On parla de révision des comptes avant de lui préférer le terme d'audit qui a une connotation plus valorisante.

Progressivement, le terme d'audit connut un élargissement à la fois horizontal et vertical en raison de l'image de rigueur qu'il véhicule, des risques qu'il parvient à identifier, des politiques et des plans qu'il doit accompagner, des économies qu'il permet de réaliser, de l'instabilité de l'environnement, de la complexité des paramètres de gestion et de contrôle qu'il doit maîtriser. Toutes ces « vertus » associées au mot audit ont fortement contribué à son développement et à sa généralisation.<sup>1</sup>

L'activité d'audit a fait l'objet de plusieurs déclinaisons (BERTIN.E 2007). En effet, sur le plan vertical, le champ d'application ou les domaines d'intervention de l'audit ont été élargis. Aujourd'hui, l'audit a pénétré tous les domaines, toutes les fonctions, toutes les activités ou toutes les opérations de l'entreprise, tous les stades décisionnels. Certaines entreprises font même l'objet de plusieurs audits au cours d'un exercice ou d'une période.

Sur le plan horizontal, la pratique de l'audit s'est étendue aux organisations publiques, aux associations et aux petites et moyennes entreprises. On parle ainsi d'audit dans les entreprises publiques, d'audit des associations, d'audit des PME/PMI, d'audit des filiales...<sup>2</sup>

Concernant l'audit interne, en tant que fonction dans une entreprise il est apparu aux USA après la crise de 1929.

---

<sup>1</sup> Bertin Elisabeth, « **audit interne, enjeux et pratiques à l'international** », édition Groupe Eyrolles, paris 2007, p17.

<sup>2</sup> Bertin Elisabeth, op.cit. p17.

Puis, il s’est développé avec la création de l’IIA (institut of internal auditor), dont le but principal est de promouvoir la fonction d’audit interne en tant qu’un élément essentiel dans les entreprises et d’augmenter la compétence professionnelle et technique des auditeurs internes par des formations professionnelles.

Le tableau ci-dessous résume l’évolution de la fonction d’audit au fil des années :

**Tableau 1** : système du progrès de l’audit.

Période	Prescripteur d’audit	Auditeurs	Objectifs d’audit
<b>2000 ans avant J.C à 1700</b>	Rois, Empereurs, Eglises et états.	Clercs, Ecrivains.	Punir les voleurs pour les détournements de fonds.  Protéger le patrimoine.
<b>1700 à 1850</b>	Etats, Tribunaux commerciaux et actionnaires.	Comptables.	Réprimer les fraudes et punir les fraudeurs.  Protéger le patrimoine.
<b>1850 à 1900</b>	Etats et actionnaires.	Professionnels de la comptabilité, Juristes.	Eviter les fraudes et attester la fiabilité du bilan.
<b>1900 à 1940</b>	Etats et actionnaires.	Professionnels d’audit et de comptabilité.	Eviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité des états financiers historiques.
<b>1940 à 1970</b>	Etats, banques et actionnaires.	Professionnels d’audit et de la comptabilité.	Attester la sincérité et la régularité des états financiers historiques.
<b>1970 à 1990</b>	Etats, tiers et actionnaires.	Professionnels de l’audit et du conseil.	Attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes comptables et normes d’audit.
<b>A partir de 1990</b>	Etats, tiers et actionnaires.	Professionnels de l’audit et du conseil.	Attester l’image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes.  Protection contre la fraude internationale.

Source : LIONNEL COLLINS, GERARD VALIN, «audit et contrôle interne», Dalloz, Paris, 1992, Page 17.

## 2 Définitions et mission d’audit interne :

### 2.1 Définitions d’audit interne :

L’audit interne est une ancienne fonction qui a connu des diverses définitions au fil des années.

- Selon **Jacques RENARD** l'audit interne est défini comme « un dispositif interne à l'entreprise qui vise à :
  - ✓ Apprécier l'exactitude et la sincérité des informations notamment comptables.
  - ✓ Assurer la sécurité physique et comptable des opérations.
  - ✓ Garantir l'intégrité du patrimoine.
  - ✓ Juger de l'efficacité des systèmes d'informations. ».<sup>3</sup>
- Selon **ALBERTO SILLERO** l'audit interne est défini comme : « une démarche d'analyse et de contrôle, s'applique désormais à l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Ainsi y'a-t-il des audits de production, de force de vente, de qualité, des ressources humaines et des états comptables et financiers d'une société. ».<sup>4</sup>

Au début des années 40, exactement aux USA la fonction d'audit interne a été institutionnalisée par la création de l'IIA qui est un institut qui gouverne la profession de l'audit interne.

- L'IIA a défini l'audit interne comme suit: « Internal auditing is an independent, objective assurance and consulting activity designed to add value and improve an organization's operations. It helps an organization accomplish its objectives by bringing a systematic, disciplined approach to evaluate and improve the effectiveness of risk management, control, and governance process. ».<sup>5</sup>

Cette définition a été traduite le 21 mars 2000 par l'IFACI (Institut français de l'audit interne et du contrôle interne) ainsi qu'il suit : « l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. ».<sup>6</sup>

Nous pouvons conclure de cette définition que l'audit interne est une fonction qui aide l'entreprise à maîtriser ses opérations en déterminant ses principales faiblesses et en formulant des recommandations pour les améliorer et la guider vers l'atteinte des objectifs.

---

<sup>3</sup> RENARD Jacques, « **théorie et pratique de l'audit interne** », 7<sup>ème</sup> édition, édition d'organisation, paris, 2010, p.72.

<sup>4</sup> ALBERTO Sillero, « **audit et révision légale** », édition Eska, 2000, p.12.

<sup>5</sup> [www.theiia.org](http://www.theiia.org) consulté le 23 mars 2020.

<sup>6</sup> [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com), consulté le 23 mars 2020.

## 2.2 La mission d'Audit interne :

L'audit interne est une activité qui aide l'entreprise à atteindre ses objectifs à travers une méthodologie bien déterminée pour mener à bien la mission d'audit interne.

En effet, la mission d'audit interne est menée par une équipe d'auditeurs et dirigée par un chef de mission dont son rôle est de garantir la coordination entre les membres d'équipe et d'assurer la qualité des travaux.

Selon les normes de fonctionnement- **série 2000** - et les modalités pratiques d'application associées du cadre de références international des pratiques professionnelles de l'audit interne la mission d'audit interne est constituée de trois phases distinctes :

- ✓ La phase planification « Normes et MPAs 2200 ».
- ✓ La phase de Réalisation « Normes et MPAs 2300 ».
- ✓ La phase de communication « Normes et MPAs 2400 ».

### 2.2.1 La phase de planification :

Selon la norme 2200 : « *Les auditeurs internes doivent concevoir et documenter un plan pour chaque mission. Ce plan de mission précise les objectifs, le périmètre d'intervention, le calendrier de la mission, ainsi que les ressources allouées. Ce plan doit prendre en considération la stratégie, les objectifs et les risques de l'organisation pertinents au regard de la mission.* ».<sup>7</sup>

La planification de la mission est considérée comme étant la phase la plus importante, elle nécessite des auditeurs qui ont une forte capacité et une bonne connaissance de l'entreprise.

Lors de la planification les auditeurs internes sont chargés de :

- Identifier les objectifs de la mission à partir de l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques de l'activité soumise à l'audit.
- Identifier le périmètre d'intervention, il doit être suffisant pour atteindre les objectifs de la mission.
- Identifier les ressources nécessaires à la réalisation de la mission et ils doivent assurer qu'elles permettent d'atteindre les objectifs. Ces ressources peuvent être des savoir-faire ou des outils technologiques.
- Etablir un programme de travail qui contient des informations importantes sur les évaluations des risques, les objectifs à atteindre et les procédures utilisées. Il peut être modifié en fonction des nouvelles informations ainsi qu'il doit être approuvé par l'encadrement de l'audit interne.

---

<sup>7</sup> <https://docs.ifaci.com/wp-content/uploads/2018/03/CRIPP-2017-Normes-version-finale-amende-e-31052017.pdf>, consulté le 25 mars.



Pour effectuer ces travaux d'une façon efficace, les auditeurs internes doivent prendre en considération la stratégie et les objectifs de l'organisation.

### **2.2.2 La phase de réalisation :**

Selon la norme 2300 : *« les auditeurs internes doivent identifier, analyser, évaluer et documenter les informations nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission. »*.<sup>8</sup>

Dans la phase de réalisation, l'auditeur interne va se déplacer vers le terrain. Elle nécessite de fortes capacités d'observation, de communication et d'analyse.

Lors de la planification, les auditeurs internes collectent les informations nécessaires sur l'activité auditée notamment les objectifs et le programme de travail, cette étape est essentielle car elle permet de leur préparer à identifier des informations suffisantes, fiables, pertinentes et utiles à travers un processus de communication avec les personnes qui sont directement liées à l'activité auditée.

Par la suite, les auditeurs internes commencent à analyser et évaluer les informations identifiées en utilisant des techniques et des procédures d'audit appropriées (qui sont déjà mentionnées dans le programme de travail) pour étayer les résultats de la mission et tirer des conclusions.

A la fin, les auditeurs internes documentent toutes les informations nécessaires et produites tout au long de la mission dans les documents de travail. Ces documents peuvent être stockés dans un support papier et/ou un support électronique.

Cette documentation est considérée comme la principale source qui étaye le travail des auditeurs internes lorsqu'ils communiquent avec la direction générale.

### **2.2.3 La phase de communication :**

Selon la norme 2400 : *« les auditeurs interne doivent communiquer les résultats des Missions »*.<sup>9</sup>

Dans cette phase, les auditeurs internes doivent élaborer le rapport final « rapport d'audit interne » et communiquer les résultats de la mission en respectant les attentes du conseil et de la direction générale ainsi que les procédures du manuel d'audit.

Lors de la communication, les auditeurs internes doivent respecter et prendre en considération le contenu de la norme 2410 « la communication doit inclure les objectifs, le périmètre d'intervention et les résultats de la mission. », ainsi que la norme 2420 qui exige que « la communication doit être exacte, objective, claire, concise, constructive, complète et émise en temps utile. ».

---

<sup>8</sup> <https://docs.ifaci.com/wp-content/uploads/2018/03/CRIPP-2017-Normes-version-finale-amende-e-31052017.pdf>, consulté le 25 mars.

<sup>9</sup> <https://docs.ifaci.com/wp-content/uploads/2018/03/CRIPP-2017-Normes-version-finale-amende-e-31052017.pdf>, consulté le 25 mars.

Pendant l’exécution de la mission les auditeurs internes doivent garder leur esprit objectif, leur scepticisme professionnel. Egalement chaque étape d’une mission fera l’objet d’une supervision appropriée.

### **3 Les normes internationales pour la pratique professionnelle d’Audit interne :**

L’audit interne est exercé dans différents environnements juridiques et culturels, au bénéfice d’organisations dont l’objet, la taille, la complexité et la structure sont divers. Il peut être exercé par des professionnels de l’audit, internes ou externes à l’organisation. Comme ces différences peuvent influencer la pratique de l’audit interne dans chaque environnement, il est essentiel de se conformer aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l’audit interne de l’IIA pour que les auditeurs internes et la fonction d’audit interne s’acquittent de leurs responsabilités.<sup>10</sup>

Les normes d’audit interne sont des dispositions obligatoires du CRIPP. Elles s’appliquent aux auditeurs internes et à la fonction d’audit interne.

En général, ces normes se décomposent en trois principales catégories :

#### **3.1 Les normes de qualification (Série1000) :**

Elles concernent les auditeurs internes et les services d’audit interne. Elles se composent de trois articles principaux, eux même déclinés en plusieurs articles subsidiaires et Normes de mise en œuvre.<sup>11</sup>

##### **Norme 1000 « Mission, Pouvoir et Responsabilité » :**

La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l’audit interne doivent être formellement définis dans une charte d’audit interne, en cohérence avec la mission de l’audit interne et les dispositions obligatoires du cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) de l’audit interne.

##### **Norme 1100 « Indépendance et Objectivité » :**

L’audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leurs travaux avec objectivité.

##### **Norme 1200 «Compétence et Conscience Professionnelle » :**

Les missions doivent être conduites avec compétence et conscience professionnelle.

##### **Norme 1300 «Programme d’assurance et d’Amélioration qualité » :**

Le responsable de l’audit interne doit concevoir et tenir à jour un programme d’assurance et d’amélioration qualité portant sur tous les aspects de l’audit interne et permettent un contrôle continu de son efficacité. Le programme doit être conçu dans un double but : aider l’audit interne à apporter une valeur ajoutée aux opérations de

---

<sup>10</sup><https://docs.ifaci.com/wp-content/uploads/2018/03/CRIPP-2017-Normes-version-finale-amende-e-31052017.pdf>, consulté le 30 mars 2020.

<sup>11</sup>RENARD Jacques, **op.cit.** p110.

l’organisation et à les améliorer, et garantir qu’il est mené en conformité avec les normes et le code de déontologie.

### **3.2 Les normes de fonctionnement (Série 2000) :**

Elles concernent la nature des activités du service d’audit interne et ses critères de qualité. Elles se composent de sept articles principaux, eux-mêmes déclinés en plusieurs articles subsidiaires.<sup>12</sup>

#### **Norme 2000 «Gestion de l’Audit interne » :**

Le responsable de l’audit interne doit gérer efficacement cette activité de façon à garantir qu’elle apporte une valeur ajoutée à l’organisation.

#### **.Norme 2100 «Nature de travail » :**

L’audit interne doit évaluer les processus de gouvernance de l’organisation, de management des risques et de contrôle, et contribuer à leur amélioration sur la base d’une approche systématique, méthodique et fondée sur une approche par les risques.

#### **Norme 2200 «Planification de la mission » :**

Les auditeurs internes doivent concevoir et documenter un plan pour chaque mission. Ce plan de mission précise les objectifs, le périmètre d’intervention, le calendrier de la mission, ainsi que les ressources allouées. Ce plan doit prendre en considération la stratégie, les objectifs et les risques de l’organisation pertinents au regard de la mission.

#### **Norme 2300 «Réalisation de la mission » :**

Les auditeurs internes doivent identifier, analyser, évaluer et documenter les informations nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission.

#### **Norme 2400 « Communication des résultats » :**

Les auditeurs internes doivent communiquer les résultats des missions.

#### **Norme 2500 «Supervision des actions de progrès » :**

Le responsable de l’audit interne doit mettre en place et tenir à jour un système permettant de surveiller les suites données aux résultats communiquées au management.

#### **Norme 2600 «Communication relative à l’acceptation des risques » :**

Lorsque le responsable de l’audit interne conclut que le management a accepté un niveau de risque qui pourrait s’avérer inacceptable pour l’organisation, il doit examiner la question avec la direction générale. Si le responsable de l’audit interne estime que le problème n’a pas été résolu, il doit soumettre la question au conseil.

---

<sup>12</sup> RENARD Jacques, op.cit. p114.

### 3.3 Les normes de mise en œuvre :

Elles sont établies pour les Missions d'assurance (A) et les missions de conseil (C), et elles complètent les normes de qualification (Série1000) et les normes de fonctionnement (Série2000).

Les trois séries de Normes ont pour objet :

- ✓ De guider l'application des dispositions obligatoires du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne.
- ✓ De fournir un cadre pour la réalisation et le développement d'un large éventail d'activités d'audit interne à valeur ajoutée.
- ✓ D'établir les critères d'évaluation de l'audit interne.
- ✓ De favoriser l'amélioration des processus et des opérations de l'organisation.<sup>13</sup>

## Section 02 : l'approche théorique du contrôle interne.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre au sein des entreprises, il permet d'assurer une information financière fiable et de qualité.

Il est confondu parfois avec l'audit interne. A cet effet, nous allons consacrer cette section pour les concepts essentiels du système de contrôle interne.

### 1 Définitions et Objectifs du contrôle interne :

#### 1.1 Définitions du contrôle interne :

Pour les sciences de gestion, le contrôle interne regroupe l'ensemble des systèmes de contrôle établis par les dirigeants pour conduire l'activité de l'entreprise d'une manière ordonnée ; assurer le maintien et l'intégrité des actifs ; fiabiliser les flux d'informations. Le contrôle interne couvre les domaines comptables et financiers, mais il porte aussi sur les flux opérationnels et la gestion de la production, de l'approvisionnement et de la distribution.<sup>14</sup>

Pour mieux comprendre le concept du contrôle interne, il est important de présenter ses définitions.

- Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est défini comme « un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité. ».<sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> IFACI, Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (normes) disponible sur <https://docs.ifaci.com/wp-content/uploads/2018/03/CRIPP-2017-Normes-version-finale-amende-e-31052017.pdf>, consulté le 30 mars 2020.

<sup>14</sup> Benoit Pigé, Audit et contrôle interne de la conformité au jugement, 4<sup>ème</sup> édition, EMS éditions, Caen, 2017, p.12.

<sup>15</sup> [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com) consulté le 05 avril 2020.

- Selon le **cadre de référence de l'AMF**, le contrôle interne est défini comme « un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :
- ✓ Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.
- ✓ Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.<sup>16</sup>
- **L'ordre des experts comptables et comptables agréés (OECCA)** a défini le contrôle interne comme « l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but, d'un côté, d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre, d'assurer l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et procédures de chacune des activités de l'entreprise pour maintenir la pérennité de celle-ci ».<sup>17</sup>

D'après ces trois définitions, nous pouvons tirer les points essentiels du contrôle interne :

- Le contrôle interne n'est pas une fonction mais un dispositif mis en œuvre par tous les acteurs de l'entreprise.
- Il est basé sur l'atteinte des objectifs à travers la maîtrise des opérations et l'utilisation efficiente des ressources en prenant en compte l'ensemble des risques significatifs.
- Le contrôle interne est un ensemble des moyens et procédures qui aident l'entreprise à garder sa pérennité.
- Il assure la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables.

## 1.2 Objectifs du contrôle interne :

Le contrôle interne concourt à la réalisation d'un objectif général que l'on peut décliner en objectifs particuliers. L'objectif général c'est la continuité de l'entreprise dans le cadre de la réalisation des buts poursuivis.<sup>18</sup>

Ces objectifs sont divisés en trois catégories :

---

<sup>16</sup> Robert OBERT, Marie-pierre MAIRESSE, Comptabilité et Audit manuel et applications, 2<sup>ème</sup> édition, DUNOD, paris, 2009, p510.

<sup>17</sup> Hervé Stolowy, Eduard Pujol et Mauro Molinari, Audit financier et contrôle interne l'apport de la loi Sarbanes-Oxley, revue française de gestion, 2003, p.4.

<sup>18</sup> RENARD Jacques, op.cit. p.143.

### 1.2.1 Objectifs liés aux opérations :

Cette catégorie d'objectifs vise l'efficacité et l'efficience des opérations notamment la protection des actifs ainsi que la performance opérationnelle et financière.

### 1.2.2 Objectifs liés aux reporting :

Ils visent à garantir la production des informations financières fiables, pertinentes et surtout des informations de qualité car l'image de l'entreprise se reflète dans les informations qu'elle fournit à l'extérieure.

### 1.2.3 Objectifs liés à la conformité :

Ils assurent que toutes les activités de l'entreprise respectent l'ensemble des lois, règlements, et procédures internes.

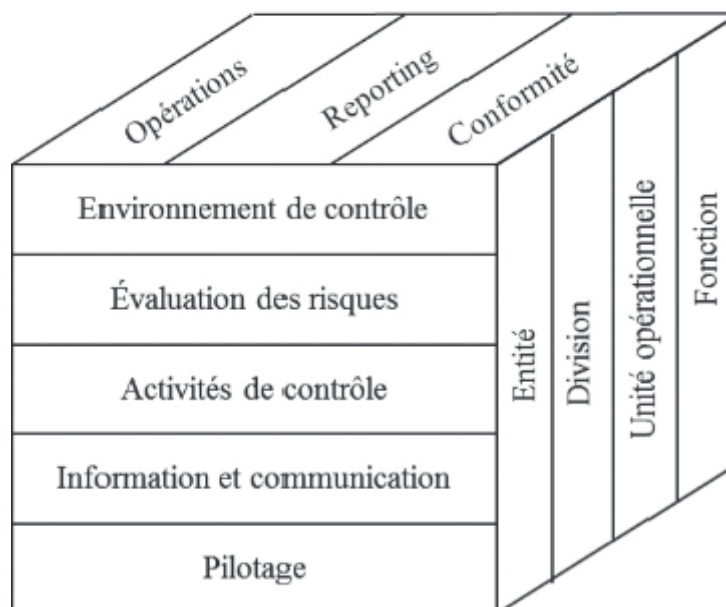
En conclusion, on déduit que le contrôle interne fournit une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs opérationnels, la conformité aux règlements et la fiabilité des informations financières.

## 2 Les composantes du contrôle interne :

Le contrôle interne est un processus qui permet aux organisations de maîtriser leurs activités et de réaliser leurs objectifs. Il est explicité par le référentiel COSO ; même si ceci n'est pas le seul qui a traité le contrôle interne.

Le COSO définit cinq composantes du contrôle interne qui sont présentés dans la figure 1 ci-dessous :

**Figure 1** : les 5 composantes du contrôle interne selon le COSO



**Source** : Benoit Pigé, « Audit et contrôle interne : de la conformité au jugement », 4<sup>ème</sup> édition, Edition EMS, Caen, 2017, p171

L'environnement de contrôle (control environment) constitue le socle de la mise en œuvre du système de contrôle interne, il représente le milieu dans lequel les personnes exercent leurs responsabilités et réalisent leurs tâches.

Une fois que cet environnement a été créé, il est nécessaire d'évaluer les risques (Risk Assessment) qui empêchent la réalisation des objectifs.

La mise en place des activités de contrôle (control activities) permet aux dirigeants de l'entreprise de maîtriser ses risques et les minimiser.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, les dirigeants et le personnel de l'entreprise sont obligés de produire et recueillir des informations pertinentes, fiables et les communiquer aussi bien en interne qu'externe (information & communication).

A la fin, pour assurer que le système de contrôle interne est compatible avec les objectifs fixés, il doit faire l'objet d'un pilotage (Monitoring Activities).

### **2.1 L'environnement de contrôle :**

L'environnement de contrôle est considéré comme le fondement de toutes les autres composantes, il reflète la culture de l'organisation.

Cet environnement repose sur :

- ✓ Un ensemble de normes d'intégrité et d'éthique.
- ✓ La surveillance du conseil d'administration et du comité d'audit.
- ✓ La mise en place d'une structure organisationnelle appropriée et adéquate.
- ✓ La délégation de pouvoir et de responsabilités.
- ✓ La bonne gestion des ressources humaines.
- ✓ La compétence du personnel.

### **2.2 L'évaluation des risques :**

Chaque entité est confrontée à un ensemble des risques qui peuvent provenir aussi bien de l'intérieur qu'à l'extérieur et qui doivent être évalués.

L'IFACI définit le risque comme étant « un ensemble d'aléas susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur une entité et dont le contrôle interne et l'audit ont notamment pour mission d'assurer autant que faire se peut la maîtrise. ».<sup>19</sup>

Donc l'évaluation des risques est un processus qui consiste à identifier, analyser et traiter les risques susceptibles à empêcher la réalisation des objectifs.

Ce processus comprend trois phases qui sont :

- ✓ **l'identification des risques** : elle se fait sur la base d'une définition des objectifs liés à chaque niveau de l'entité en posant la question suivant : « quels événements peuvent affecter la réalisation des objectifs ? ».

---

<sup>19</sup> Camara. M, Khoumri. J, « l'essentiel de l'audit comptable et financier », édition Broché, Paris, 2009, p145.

- ✓ **L'analyse des risques** : elle consiste à utiliser des méthodes et techniques qualitatifs et/ou quantitatives pour déterminer la probabilité de survenance ainsi que leur impact. Cette phase permet d'hierarchiser les risques selon leur gravité.
- ✓ **Le traitement des risques** : une fois que les risques sont évalués, il est nécessaire de procéder à un traitement des risques en fonction de leur niveau de gravité. Il existe quatre stratégies de traitement :
  - Stratégie d'évitement : consiste à cesser les activités à l'origine du risque.
  - Stratégie d'acceptation : l'entité applique cette stratégie lorsque le risque n'a pas un effet sur l'atteinte des objectifs.
  - Stratégie de partage (transfert) : consiste à réduire l'impact du risque en transférant une part de ceci. (par exemple : contrat d'assurance)
  - Stratégie de réduction : mise en place des mesures spécifiques afin de réduire l'impact du risque.

### 2.3 Les activités de contrôle :

Les activités de contrôle sont des dispositifs spécifiques mise en place afin de maîtriser les risques, elles sont réalisées à tous les niveaux de l'entité.

Ces activités varient selon l'entité et sa culture, selon la nature de travail des dirigeants ; elles peuvent être :

- ✓ Des contrôles préventifs qui visent à détecter les anomalies avant la survenance de risques, ou bien des contrôles détectifs qui sont conçus pour limiter la dissémination des risques et ses impacts.
- ✓ Des actions de contrôle ou des actions de supervision.
- ✓ Des activités automatisées et manuelles telles que les autorisations, les vérifications, les approbations, l'appréciation de performance et la séparation des fonctions.

### 2.4 L'information et la communication :

Afin de réaliser les objectifs du contrôle interne, toute entreprise a besoin d'une bonne gestion de l'information et de communication.

Selon Etienne Barbier, l'information et la communication sont en quelque sorte le système nerveux de la fusée, permettant à chacun de gérer et de contrôler l'activité qui lui est confiée. Ce système porte à la connaissance des autres, ou qu'ils soient, ce qu'ils ont à connaître et permet de recevoir de leurs part ce qu'ils ont à faire connaître. »<sup>20</sup>

- ✓ **L'information** :

---

<sup>20</sup> Barbier. E, « **mieux piloter et mieux utiliser l'audit : l'apport de l'audit aux entreprises** », Edition maxima, France, p18.



Il est obligatoire que le management recueille, produit et utilise des informations fiables, pertinentes et de qualité de source interne ou externe afin d'aider la direction dans la prise de décision et faciliter le fonctionnement des autres composantes du SCI.

✓ **La communication :**

La communication est considérée comme un processus qui permet de fournir, diffuser et obtenir les informations.

La communication interne consiste à diffuser et transmettre l'information dans toute l'organisation.

La communication externe permet d'obtenir des informations qui viennent de l'extérieur et de fournir des informations vers l'extérieur et aux tiers.

## **2.5 Le pilotage :**

Le système de contrôle interne doit être suivi et contrôlé pour vérifier sa qualité et son efficacité au fil du temps. C'est pour cela, il est préférable de mettre en place un système de pilotage.

Le pilotage vise à s'assurer de l'efficacité (la capacité à réduire et maîtriser les risques) et de l'efficience (la maîtrise des risques en minimisant les ressources consommées et en évitant les restrictions à l'innovation) des systèmes de contrôle interne.<sup>21</sup>

Les opérations du pilotage sont divisées en deux catégories :

✓ **Le pilotage permanent :**

Le pilotage ou le suivi permanent du contrôle interne s'inscrit dans le cadre des activités d'exploitation courantes et récurrentes d'une organisation. Il comprend des contrôles réguliers effectués par la direction et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres actions effectuées par le personnel dans le cadre même des tâches qu'il a à accomplir.<sup>22</sup>

✓ **Le pilotage ponctuel :**

Les évaluations ponctuelles spécifiques portent sur l'efficacité du système de contrôle interne et garantissent que ce dernier atteint les résultats attendus sur la base de méthodes et de procédures prédéfinies. Dans les grandes entreprises, ces évaluations ponctuelles sont souvent effectuées par un département d'audit interne. Les auditeurs internes évaluent par entité, processus ou département, l'existence et l'efficacité des différents composants du système de contrôle interne. Un rapport d'audit est communiqué au niveau de la direction générale ou financière, et souvent au conseil d'administration (ou comité d'audit).<sup>23</sup>

---

<sup>21</sup> Benoit. Pigé, **op.cit.** p191.

<sup>22</sup> Nicolas Berland, Yves de Rongé, « **contrôle de gestion : perspectives stratégiques et managériales** », 4<sup>ème</sup> édition, Pearson, France, 2019, p.22.

<sup>23</sup> Nicolas Berland, Yves de Rongé, **op.cit.**, 2019, p.22.

### 3 La législation du contrôle interne :

#### 3.1 La loi Sarbanes-Oxley (SOX Act) :

Suite aux divers scandales financiers qui ont frappé les Etats-Unis notamment ceux d'Enron et WorldCom, ceci a mené l'adoption de la loi Sarbanes-Oxley (SOX Act) par le congrès américain. Ces scandales ont secoué la confiance des investisseurs et l'économie américaine.

Cette loi Sarbanes-Oxley constitue la plus importante réforme aux Etats-Unis depuis la crise des années 1930 et le Securities Act de 1934 qui régit encore largement le monde de la finance aux États-Unis.<sup>24</sup>

La loi Sarbanes-Oxley a été promulguée le 30 juillet 2002. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité de l'information financière et de restaurer la confiance des petits épargnants et des investisseurs.

En effet, la fiabilité de l'information financière dépend d'un système de contrôle interne efficace et fiable. Pour cela, la loi Sarbanes-Oxley dans son article 404 a imposé aux entreprises américaines et étrangères cotées à New-York d'établir un rapport sur le contrôle interne qui contient une évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne concernant les informations comptables et financières. Ce rapport doit être validé par un auditeur externe.

Ce même article 404 exige à la direction générale de mettre en place un système de contrôle interne comptable et financier adéquat.

Dans le même esprit, l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley exige aux entreprises cotées à New-York sous contrôle de la SEC de certifier leurs rapports annuels par le directeur général et le directeur financier. Ces deux derniers doivent attester que les états financiers ne contiennent aucune erreur significative et qu'ils reflètent une image fidèle de la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Egalement, les dirigeants doivent confirmer qu'ils sont responsables de la mise en place d'une structure de contrôle interne et qu'ils ont évalué son efficacité à moins de 90 jours de la publication des rapports.

Par ailleurs, ils doivent mentionner les faiblesses et les défaillances de leur système de contrôle interne et les communiquer aux auditeurs et au comité d'audit.

#### 3.2 La loi de Sécurité Financière (LSF) :

Afin de lutter contre la fraude et améliorer la gouvernance d'entreprise, la France a créé sa propre législation en adoptant une nouvelle loi dite « la loi de Sécurité Financière ».

La loi LSF a été promulguée le 1<sup>er</sup> août 2003 en France suite à la crise de confiance qui née Outre-Atlantique et relayée en France par des affaires comme Vivendi, elle concerne les entreprises françaises ainsi que les entreprises cotées à New-York.

---

<sup>24</sup> Hervé STOLOWY, Eduard PUJOL, Mauro MOLINARI, *op.cit.* p02.

En fait, le législateur français a exigé au président du conseil d'administration ou conseil de surveillance de rédiger un rapport annuel sur la gestion des risques et toutes les procédures de contrôle interne mises en place par l'entreprise contrairement à la loi « SOX » qui s'intéresse au volet comptable et financier.

L'article 117 de la LSF prévoit ainsi : « le Président du conseil d'administration rend compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 223-26 des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. ».<sup>25</sup>

En outre, les commissaires aux comptes devront, dans un rapport joint à leur rapport général, présenter leurs observations sur les procédures de contrôle interne décrites par le président, pour celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.<sup>26</sup>

Le tableau 2 résume les principales différences de la loi SOX et la loi LSF :

**Tableau 2** : Comparaison entre des régimes français et américain.

---

<sup>25</sup> Bernard Gumb, Christine Noel Lemaitre, « **le contrôle interne au travers des représentations que s'en font les dirigeants de groupes du CAC 40 : une étude exploratoire** ». Comptabilité, contrôle, audit et institution(s), Tunisie, May 2006, p.03.

<sup>26</sup> Laurent Cappelletti, « **la normalisation du contrôle interne : esquisse des conséquences organisationnelles de la loi de sécurité financière** », Normes et Mondialisation, France, May 2004, p.04.

	<b>Loi de sécurité financière (article 117)</b>	<b>Loi Sarbanes-Oxley (article 404)</b>
<b>Société en cause</b>	Toutes les sociétés anonymes.	Uniquement les sociétés cotées.
<b>Périmètre</b>	Chaque société.	Groupe.
<b>Auteur</b>	Président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.	Management : directeur général (chief executive officer) et directeur financier (chief Financial officer).
<b>Etendue</b>	Toutes les procédures du contrôle interne.	Uniquement les procédures qui concernent les informations comptables et financières.
<b>Portée</b>	Le président (rend compte).	Le management : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrit les procédures.</li> <li>- Evalue l'efficacité de la structure de contrôle interne et des procédures mises en œuvre.</li> </ul>
<b>Audit</b>	Les commissaires aux comptes présentent leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (article 120).	Les auditeurs attestent l'évaluation et établissent un rapport.
<b>Entrée en vigueur</b>	Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2003.	Exercices clos après le 15 juin 2004 (15 avril 2005 pour les sociétés étrangères cotées aux Etats-Unis).

**Source** : Le Maux.J, Alloul.A, « **L'obligation de communication sur le contrôle interne : étude de cas français** », 2005, p77

### Section 03 : généralités sur l'Audit Externe.

La présence d'un audit externe au sein de l'entreprise est devenue courante et même obligatoire. Il est mis en œuvre par une institution indépendante chargée de vérifier la sincérité des informations financières communiquées aux parties prenantes.

Nous allons consacrer cette section pour découvrir le rôle d'auditeur externe, quelle responsabilité a-t-il au sein d'une organisation ? Quel genre de missions est-il chargé de mener ?

#### 1 La notion de l'audit externe :

Au cours de ces dernières années, la transparence et la crédibilité de l'information comptable et financière constitue une condition nécessaire pour garantir une relation de confiance entre l'entreprise et ses parties prenantes.

Pour cela, l'information comptable et financière devrait être contrôlée par un organe de surveillance et de contrôle pour assurer une crédibilité à l'information produite, et permettre aux parties prenantes et notamment les investisseurs de faire confiance aux données comptables et financières publiées ; cette autorité est connue par l'audit externe.

L'auditeur externe est défini comme le gardien de la fidélité et de la sincérité des comptes, grâce à un audit de qualité. Cette qualité dépend d'une part de la compétence professionnelle de l'auditeur externe, d'autre part, de son indépendance, cette sincérité recherchée vise le respect des diligences et la bonne application des procédures d'audit.<sup>27</sup>

Contrairement à l'auditeur interne, l'auditeur externe n'est pas employé par l'entreprise ; il s'agit de prestataire externe et il n'a aucun intérêt direct avec l'entreprise.

Pour mieux définir la différence entre ces deux types d'audit, nous proposons le tableau suivant :

---

<sup>27</sup> FEGHALI Khalil, « les techniques et les procédures d'audit comptable et financier », l'Harmattan, 2015, p11.

Tableau 3 : la différence entre l’audit interne et l’audit externe.

Différences clés entre l’audit interne et l’audit externe		
	Audit interne	Audit externe
<b>Objectif</b>	Evaluer et améliorer les dispositifs de contrôle et la performance.	Emettre une opinion pour la situation financière.
<b>Périmètre</b>	Ensemble des activités de l’organisation	Données fiscales et financières.
<b>Compétences</b>	Interdisciplinaire.	Finance, comptabilité, fiscalité.
<b>Espace-temps-fréquence</b>	Présent/avenir, périodique.	Passé, périodique.
<b>Principaux destinataires</b>	Conseil, direction générale.	Investisseurs, public.
<b>Normes</b>	Normes internationales pour la pratique professionnelle de l’audit interne de l’IIA.	Principes comptable généralement reconnus (GAAP). Principes comptable généralement reconnus (GAAS).
<b>But</b>	Protéger et augmenter la valeur de l’organisation.	Représentation juste des états financiers.
<b>Nature de la relation contractuelle dans l’organisation</b>	Salariés de l’organisation.	Tiers sous contrat.

Source : [www.thiia.org/gpi](http://www.thiia.org/gpi), global perspectives and insights : distinctive rôles in organisational governance- internal audit and external audit.

**Commentaire :** d’après le tableau présenté ci-dessus nous pouvons conclure que le rôle, l’intérêt et les responsabilités des auditeurs internes et des auditeurs externes sont différents mais parfois complémentaires, ils ne sont ni en conflit ni en compétition. Tous deux sont essentiels et indispensables à la bonne gouvernance.

On peut distinguer entre deux formes d’audit externe :

- ✓ L’audit contractuel : est une mission effectuée à la demande de l’entité pour chiffrer un projet précis ou particulier, ou bien vérifier un aspect du système du contrôle interne.
- ✓ L’audit légal : consiste à émettre un avis confirmant que les comptes présentent une image fidèle de la situation financière et économique de l’entreprise. cette mission est menée par **un commissaire aux comptes.**

## 2 Définition et rôles de l’audit légal (commissariat aux comptes) :

L’audit légal est défini comme « une activité régie par la loi et exercée dans le cadre du commissariat aux comptes. Elle vise à émettre une opinion sur la sincérité des états

financiers d'une entreprise et à valider la pertinence et la qualité de l'information financière ». <sup>28</sup>

Il est défini aussi comme « un contrôle obligatoire des comptes annuels réalisé par une personne indépendante qui apporte un regard extérieur et une assurance indépendante qui renforcent la crédibilité de l'information dans l'entreprise ». <sup>29</sup>

En outre, le rôle principal du commissaire aux comptes est de vérifier les comptes sociaux d'une entreprise et émettre son opinion sur leur sincérité, régularité et image fidèle.

Il peut aussi intervenir pour :

- ✓ Révéler au procureur de la république les faits délictueux commis au sein de l'entreprise.
- ✓ S'assurer du respect de certains dispositifs légaux.
- ✓ Émettre son opinion sur une stratégie adoptée par l'entité.

### **3 La démarche d'une mission d'audit légal :**

La démarche suivie par le commissaire aux comptes comprend trois phases principales qui sont :

- ✓ La prise de connaissance et l'acceptation de la mission.
- ✓ L'appréciation du système du contrôle interne.
- ✓ Le contrôle des comptes.

#### **3.1 La prise de connaissance et l'acceptation de la mission**

Une fois la mission acceptée par le CAC, ce dernier est tenu de collecter des informations sur l'entité, son domaine d'activité, son environnement ainsi que sa situation financière et économique afin de détecter les risques inhérents.

Par la suite, le CAC doit mettre en place le dossier permanent et rédiger le plan de mission, qui contient des informations sur la nature, l'étendue et le calendrier des travaux.

Pour atteindre son objectif, il va mener des entretiens avec les dirigeants et se référer aux documents internes et/ou externes de l'entreprise.

#### **3.2 L'appréciation du système du contrôle interne :**

Pendant cette étape, le commissaire aux comptes va vérifier la conception et le fonctionnement des procédures du contrôle interne de l'entreprise aboutissant à l'élaboration des états financiers.

---

<sup>28</sup> KROLL P, FIORI D, « les métiers de l'audit : le guide 2010-2011, l'étudiant », 2010, p28

<sup>29</sup> BOUMEDIENNE. Mohamed Rachid, « qualité de l'audit légal à la lumière des mécanismes internes de gouvernance d'entreprise », thèse de doctorat en sciences commerciales, 2014, p30.

Ainsi, l'évaluation des éléments du contrôle interne permet au commissaire aux comptes de déterminer les anomalies potentielles et de prendre en considération les facteurs qui peuvent engendrer des risques significatifs dans les comptes.

Pour effectuer cette appréciation, il doit posséder des outils tels que les entretiens, l'analyse des manuels de procédures, les questionnaires et les guides opératoires.

Ces outils permettent au commissaire aux comptes d'identifier les points forts et les points faibles du système du contrôle interne et de vérifier s'il pourra appuyer sur ce contrôle pour définir son programme d'examen des comptes.

### **3.3 Le contrôle des comptes :**

L'examen des comptes constitue la dernière étape de l'audit légal. En effet, une fois que le commissaire aux comptes a pris connaissance de l'entreprise et son environnement, de ses procédures du contrôle interne, il est nécessaire d'analyser et de contrôler les comptes de façon plus précise.

Au cours de cette étape, le commissaire aux comptes réalise des tests et des contrôles substantifs en vue de collecter les éléments de preuve.

Selon Mikol (1999), les procédures de contrôle des comptes peuvent être divisées en six catégories :

- La vérification physique qui permet de s'assurer de l'existence des actifs figurant dans les comptes de l'entreprise.
- La validation des soldes et mouvements des comptes à travers des pièces justificatives comptables.
- La confirmation de certaines opérations à partir de l'obtention des informations auprès des tiers extérieurs à l'entreprise.
- Les demandes d'explication qui concerne les options de comptabilisations prises par l'entreprise.
- Les recoupements, les calculs et vérifications arithmétiques des documents.
- L'examen analytique des informations contenues dans les comptes de l'exercice en cours pour les comparer avec les exercices antérieurs.

A la fin, le CAC doit rédiger un rapport dans lequel il exprime son opinion sur les comptes de l'entreprise et la communiquée à l'ensemble des actionnaires/associés au cours de l'assemblée générale.

L'opinion formulée par le commissaire aux comptes peut prendre trois formes :

- La certification sans réserve.
- La certification avec réserves.
- Le refus de certification.



#### **4 Les responsabilités du commissaire aux comptes :**

Le but d'une mission de commissariat aux comptes est d'émettre une opinion sur la sincérité, la régularité et à l'image fidèle de l'information financière.

Le commissaire aux comptes doit donc veiller au respect des règles et des normes définies par l'entité contrôlée puisqu'il est responsable des travaux effectués et des fautes commises lors de l'accomplissement de sa mission.

Nous distinguons à cet effet trois types de responsabilité :

##### **4.1 La responsabilité civile :**

Le commissaire aux comptes est en fait civilement responsable des fautes et conséquences dommageables commises par lui dans l'exercice de ses fonctions. Cette responsabilité peut prendre deux formes :

- Contractuelle : à l'égard de la société.
- Délictuelle : à l'égard des tiers.

Cependant, le commissaire aux comptes n'est pas responsable des fautes et infractions commises par les administrateurs ou les dirigeants de l'entité sauf s'il ne les révèle pas dans son rapport à l'assemblée générale ainsi qu'au procureur de la république.

Nous citons des exemples des fautes et infractions qui peuvent être commis par un commissaire aux comptes :

- L'absence ou l'insuffisance des contrôles des comptes.
- Faute de l'absence des rapports.
- La non-vérification de la sincérité et la régularité des informations données par le conseil d'administration.
- La non-révélation des fautes détectées lors de sa mission à l'assemblée générale.

##### **4.2 La responsabilité pénale :**

La responsabilité pénale ne peut être que lorsque le commissaire aux comptes commis un délit pénale ou bien une infraction énoncée par la loi pénale.

Si le commissaire aux comptes détecte lors de l'accomplissement de sa mission des faits délictueux, il est tenu d'en informer le procureur de la république. Ainsi, le non-respect de cette procédure lui expose à des sanctions pénales.

Parmi les délits commis par le commissaire aux comptes :

- La présentation des comptes inexacts.
- La violation du secret professionnel (art 830 code de commerce).
- Délits relatifs aux incompatibilités (art 829 code du commerce).
- Le délit de donner des informations mensongères.

- Les non-révélation des faits délictueux. (art 830 code du commerce).

### 4.3 La responsabilité disciplinaire :

La responsabilité disciplinaire du CAC est engagée devant l'ordre national pour toute infraction ou manquement aux règles professionnelles commises lors de l'exercice de sa mission.

Il s'expose également à des sanctions disciplinaires tels que :

- L'avertissement.
- Le blâme.
- La suspension temporaire.

A la fin, nous pouvons conclure que le commissaire aux comptes assume sa responsabilité civile, pénale et disciplinaire pour les infractions et les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces responsabilités ne répondent pas en fait aux mêmes objectifs et elles restent toujours indépendantes entre elles.

## Section 04 : la relation entre l'audit et les scandales financiers.

Manipulations comptables, erreurs de gestion ou simples maquillages de comptes, les scandales financiers éclaboussent régulièrement le monde économique.

Ces multiples scandales ont prouvé l'incapacité de plusieurs entreprises à assurer leur objectif qui est la protection des actionnaires et la validité des informations financières.

A travers cette section nous allons connaître l'origine de ces fraudes, ainsi que leur impact sur la fonction d'audit.

### 1 La comptabilité créative : origine des scandales financiers

Au cours de ces dernières années, la seule préoccupation des dirigeants est de maximiser la richesse des actionnaires et de présenter une image attirante de l'information comptable et financière vue qu'elle est considérée comme la source sur laquelle les parties prenantes fondent leurs choix. Pour cela, ils ont adopté des techniques de manipulation comptable pour modifier la situation financière de l'entreprise. D'où le concept de « **la comptabilité créative** ».

La comptabilité créative est définie comme « un ensemble de procédés visant à modifier le niveau de résultat, dans un souci d'augmentation ou de réduction, ou la présentation des états financiers, sans que ces objectifs s'excluent mutuellement »<sup>30</sup>

---

<sup>30</sup> SHABOU Ridha, BOULILA TAKTAK Neila, « les déterminants de la comptabilité créative : étude empirique dans le contexte des entreprises tunisiennes », comptabilité-contrôle-audit, Janvier 2002, p02.

D'après la définition présentée ci-dessus nous pouvons noter que :

- ✓ la comptabilité créative est une technique et n'est pas une comptabilité mise en place par les gestionnaires des données comptables
- ✓ Elle cherche toujours à offrir une image attirante de l'information comptable et financière de l'entreprise.

Dans le même contexte, de nombreuses raisons poussent les entreprises à pratiquer une telle technique frauduleuse ; à savoir :

- L'intérêt personnel des dirigeants.
- La réduction de l'impôt / charge fiscale pour maximiser la valeur de l'entreprise et augmenter la richesse des actionnaires.
- L'obtention des crédits auprès des banques à un moindre coût en vue de conserver les bénéfices des actionnaires.
- La conservation du cours boursier.
- La diminution du résultat afin de réduire le quote-part des salariés dans les bénéfices.

De plus, la comptabilité créative et la perte de confiance des parties prenantes étaient l'impact principal des scandales financiers qui ont secoués le monde pendant ces dernières années. (Enron, Worldcom, Xerox, Vivendi...).

## 2 Les scandales financiers :

### 2.1 Le cas d'ENRON<sup>31</sup> :

Fondé en 1985 via la fusion entre Houston Gas et Internoth, ENRON était au départ une entreprise classique de production, transport et vente de gaz naturel. Mais à partir de la fin des années 1980 et avec la dérégulation du marché de l'énergie, Enron s'est transformé en une sorte « Banque d'énergie », en étant un intermédiaire entre acheteurs et vendeurs, mais aussi en spéculant sur le marché de l'énergie.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du business d'Enron entre 1993 et 2000, et comment le business de « pipelines » s'est transformé en un business de « trading ». Entre 1999 et 2000, avec la création de la plateforme de trading Enron-Online, le chiffre d'affaires issu de l'activité de trading est passé de 28 à 77 milliards de \$, et le rendement de l'action Enron a explosé (+87% en 2000 alors que l'indice S&P perdait dans le même temps.

---

<sup>31</sup> Aissaoui N, Hmaizia L, « gouvernance d'entreprise dans la tourmente : quelle stratégie pour y faire face », journal of Milev Research and Studies, 4<sup>ème</sup> édition, décembre 2016, p7-10.

Tableau 4 : les résultats d'Enron et la valeur de ses actions durant la période 1993-2000.

Millions\$	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Efforts dans l'industrie pétrolière interne</b>								
Revenues	1.466	976	831	806	1.416	1.849	2.032	2.955
Résultats	382	403	359	570	580	637	685	732
<b>Efforts dans la bourse et autres activités internes</b>								
Revenues	6.624	6.977	7.269	10.858	16.659	23.668	28.684	77.031
Résultats	316	359	344	332	766	403	592	1.014
<b>Efforts à l'international</b>								
Revenues	914	1.380	1.334	2.027	2.945	6.013	9.936	22.898
Résultats	134	189	196	300	-36	574	722	351
<b>Les fluctuations de l'action</b>								
Enron	25%	5%	25%	13%	-4%	37%	56%	87%
S&P 500	7%	-2%	34%	20%	31%	27%	20%	-10%

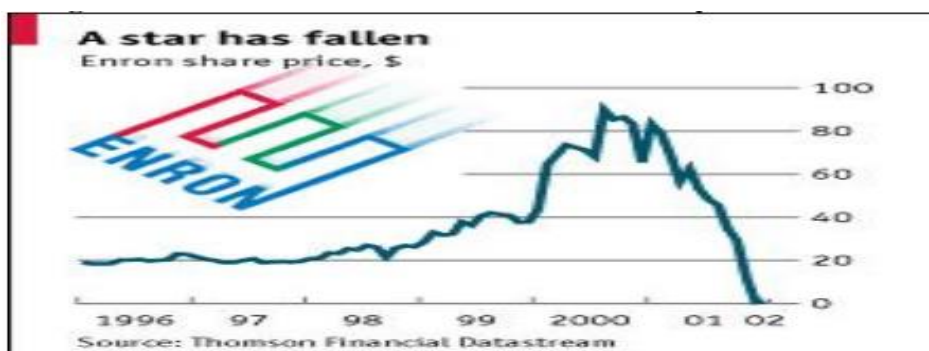
Source : Aissaoui N, Hmaizia L, « gouvernance d'entreprise dans la tourmente : quelle stratégie pour y faire face », journal of Milev Research and Studies, 4ème édition, décembre 2016, p

L'activité initiale d'Enron n'avait rien d'illégal, et pouvait même être utile à l'économie en offrant une couverture contre le risque acheteurs et vendeurs gaz (ce qui est l'objectif sur le papier d'un marché de produits dérivés) tout en fluidifiant/apportant de la liquidité au marché. Mais le problème est qu'Enron a suivi dans la seconde moitié des années 1990 une stratégie de diversification (entrée en tant que courtier/spéculateur dans le secteur de l'eau, de l'électricité, du papier, de la bande passante...) et de développement à l'international qui s'est révélée être un échec... ce qu'Enron a caché via des techniques comptables frauduleuses durant

➤ **Les causes de l'effondrement :**

Nous allons citer quatre principales causes qui ont suscité la faillite du groupe Enron à partir de l'année 2001 (cf., figure n°2).

Figure 2 : la cotation de l'action Enron dans la période 1996-2002



Source Aissaoui N, Hmaizia L, « gouvernance d'entreprise dans la tourmente : quelle stratégie pour y faire face », journal of Milev Research and Studies, 4ème édition, décembre 2016, p

- **La complicité du cabinet d'audit Andersen :** la faillite d'Enron a entraîné avec elle le démantèlement d'Andersen, un des 5 plus gros cabinets d'audit

à l'époque, accusé (entre autre) d'avoir détruit des documents avant une enquête de la Security Exchange Commission.

- **Un PDG trop optimiste** : le PDG d'Enron entre 1985 et 2002 était un certain Kenneth Lay, docteur en économie et PDG américain le mieux payé en 1999, ayant revendu pour 300 millions de dollars de stock-options Enron entre 1998 et 2001, en encourageant dans le même temps ses employés à acheter des actions de l'entreprise.
- **Filiales et comptables surdoués implanté dans des paradis fiscaux** : en ce qui concerne les techniques comptables et les entités dans les paradis fiscaux, Enron s'est appuyé sur toutes les petites failles de la régulation, en débordant souvent pas mal sur la légalité, afin de « cuisiner des comptes » pour sortir du bilan pas mal de choses afin d'améliorer ses résultats financiers et ses ratios.

#### ➤ **Les enseignements du scandale Enron :**

Plusieurs pratiques courantes ont permis aux dirigeants d'Enron d'améliorer la présentation de leurs comptes sociaux :

- La comptabilisation des « ventes » au lieu des « commissions ».
- La sous-évaluation des provisions pour dépréciation d'actifs et pour risques.
- Le non-amortissement des survaleurs d'acquisition.
- La présentation systématique de comptes pro-forma hors résultats exceptionnels.

## 2.2 Le cas de WORLDCOM <sup>32</sup>:

Le numéro deux américain du téléphone et de l'internet professionnel, sous le coup de plusieurs enquêtes pour manipulation comptable.

Malgré un chiffre d'affaire d'environ 35 milliards de dollars par an, Worldcom se trouve cruellement à court de liquidités depuis le scandale comptable et financier qui a éclaté à la fin du mois de juin.

La société, qui est devenue deuxième opérateur longue distance des Etats-Unis à la suite d'une longue série d'acquisitions entre 1994 et 1998, a admis le 25 juin les faits qui lui sont aujourd'hui reprochés.

A la suite d'un d'audit interne, la direction s'est rendue compte que certaines dépenses facturées par les opérateurs régionaux à Worldcom, n'ont pas été prises en compte conformément aux normes comptables américaines GAAP. Conséquence : cet « oubli » a gonflé artificiellement les bénéfices de la société d'un bon tiers : 3.055 milliards de dollars pour l'exercice 2001 et 797 millions pour le premier trimestre (Q1) 2002. Soit au total, 3,8 milliards de dollars de bénéfices évaporés. Cette

---

<sup>32</sup> <http://www.zdnet.fr/actualite/worldcom-chronique-de-la-plus-grosse-faillite-del-histoire-americaine/2120818.htm>

manipulation des comptes a permis à Worldcom d'afficher un résultat net de 1.4 milliard en 2001 et de 130 millions pour le premier trimestre 2002.

Dans son recours devant le tribunal des banqueroutes, la compagnie revendique des actifs évalués à 107 milliards de dollars. C'est donc la plus grande faillite industrielle de tous les temps, puisque le courtier en énergie Enron, dont la faillite a également été prononcée cette année, possédait un total d'actifs de 63.4 milliards.

### **2.3 Le cas de VIVENDI <sup>33</sup>:**

Le géant français Vivendi Universal serait aussi question de malversations de comptes comptables. Les procès qui se préparent- de la part des investisseurs français et américaines surtout- s'annoncent retentissants et rappellent déjà l'épisode Enron.

Le groupe de communication n'est pas sorti des turbulences. Traitements comptables irréguliers, pressions sur les auditeurs, le journal « Le Monde » du 03/07/02 révèle des pratiques qui ont choqué la Commission des opérations de Bourse. Des informations démenties par Vivendi Universal qui affirme avoir respecté les règlements boursiers américains et français.

Le monde a eu connaissance d'informations qui jettent le doute sur la sincérité des comptes de l'entreprise et sur les pratiques auxquelles elle aurait peut-être recouru, et qui mettent également en cause la sincérité du travail des auditeurs, parmi lesquels figurent le cabinet d'audit Andersen et le cabinet français Salustro- Reydel.

L'affaire, qui fait grand bruit à la Commission des opérations de Bourse (COB), commence en octobre 2001.

A cette époque, afin de se conformer aux conditions posées par la Commission européenne au rapprochement entre Vivendi, Seagram et Canal+, Vivendi Universal cède à des sociétés britanniques environ 96% de sa participation dans BSKyB5, soit près de 400 millions de tiers.

Le 16 novembre 2001, une première réunion a lieu au siège de la COB pour savoir comment cette opération doit être traitée dans les comptes de Vivendi Universal. Peut-elle être ou non déconsolidée des comptes ? La question est, à l'époque, d'une grande importance pour le groupe, ce dernier n'a pas décidé du sort réservé aux « survaleurs » dans ses comptes. La prise en compte de l'opération BSKyB modifie les résultats d'un montant de 1.5 milliard d'euros et accroît l'endettement. S'il y a déconsolidation, le groupe reste toujours bénéficiaire. En revanche, si cette dette doit être intégrée dans les comptes, le groupe, pour la première fois, bascule dans le rouge, ce qui risque de constituer un électrochoc sur les marchés financiers.

Au demeurant, le problème n'est pas très compliqué à trancher. Dans le cas présent, les règles comptables obligent absolument à consolider l'opération dans les comptes du groupe.

---

<sup>33</sup> Abdelmalek HAMEL, « **le rôle du comité d'audit dans la gouvernance d'entreprise** », mémoire de magistère en science de gestion, Ecole supérieure de Commerce, promotion 2007/2008, p31.

Pourtant, ce n'est pas le choix que fait l'état-major de Vivendi Universal. Le cabinet Andersen est chargé de préparer un traitement comptable, qui permet de maintenir le groupe bénéficiaire. Le monde a ainsi eu connaissance d'une note du cabinet Andersen, en date du 19 février, qui valide ce montage.

### 3 L'évolution du marché d'audit après les scandales financiers :

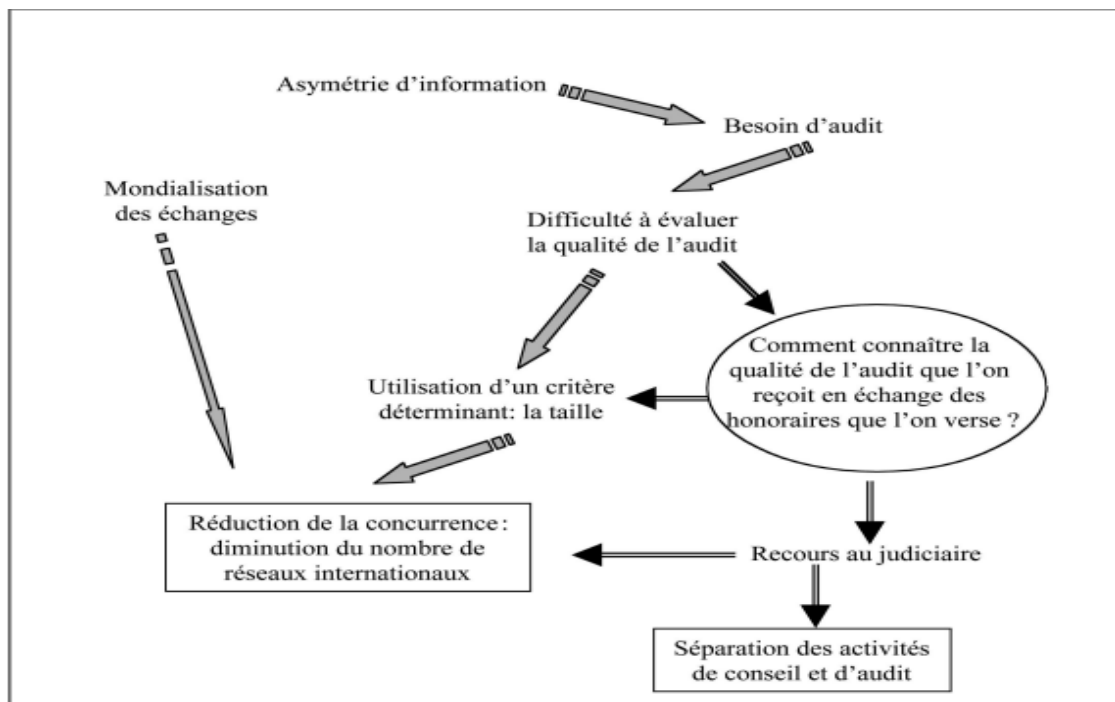
Le rôle essentiel de la fonction d'audit est de réduire l'asymétrie d'information entre les détenteurs de l'information et les parties contractantes de l'entreprise ou les actionnaires à travers la certification des comptes.

Toutefois, les divers scandales financiers notamment la disparition du cabinet d'audit Arthur Andersen ont montré que la relation n'est pas si évidente.

Ces dernières années le marché d'audit a connu deux évolutions. La première est la réduction de la concurrence et diminution du nombre de cabinets d'audit internationaux, passés de huit à quatre. Quant à la deuxième, la concentration sur l'indépendance comme facteur essentiel d'évaluation de la qualité d'audit.

La figure 3 montre les différentes évolutions du marché de l'audit :

Figure 3 : l'évolution du marché d'Audit.



Source : benoit Pigé, « les enjeux du marché de l'Audit », revue française de gestion, 2003, p03.

Parler de mondialisation de l'économie est devenue une banalité, il apparaît tout aussi évident d'expliquer que les cabinets d'audit ont besoin de s'organiser en réseaux pour suivre leurs clients tout autour de la planète. Le fait marquant de la dernière décennie est, sans doute, la généralisation de cette mondialisation à tout un tissu d'entreprise moyennes. Or, comme dans la plupart des autres secteurs d'activité économiques, on a assisté au cours des vingt dernières années à une réduction du nombre des acteurs majeurs. Par le biais des fusions, les grands réseaux d'audit, susceptibles d'offrir une

prestation d'audit à peu près uniforme dans le monde entier, sont passés de huit à quatre.<sup>34</sup>

**Conclusion du chapitre 01:**

A travers ce chapitre nous avons tenté de présenter les concepts essentiels à la compréhension de l'audit et du contrôle interne. Nous pouvons les résumer dans les points suivants :

L'audit est un outil nécessaire dans :

- l'évaluation des procédures du système du contrôle interne mis en place au sein de l'entreprise.
- La vérification de l'efficacité du système du contrôle interne.
- La réduction d'asymétrie d'information.
- La garantie de l'image fidèle de l'entreprise.

---

<sup>34</sup> Benoit pigé, **op.cit.** p03.



## **Chapitre 02 : la contribution du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit.**

En tant que mécanisme de gouvernance, l'audit joue un rôle essentiel dans la réduction de l'asymétrie d'information entre manager et actionnaire à travers l'évaluation des procédures du contrôle interne et l'approbation des comptes de l'entreprise.

Les récents scandales financiers qui ont secoué le monde ont montré que les deux audits n'assurent pas nécessairement la qualité des informations financières publiées. C'est pourquoi, le comité d'audit doit garantir sa fiabilité.

Le comité d'audit est considéré comme un mécanisme de surveillance dont la présence est nécessaire pour évaluer et superviser la qualité de l'audit.

Dans ce chapitre, nous allons développer dans un premier temps le cadre théorique de la qualité d'audit (section 1). Ensuite, nous allons éclairer la notion du comité d'audit en tant qu'organe de surveillance (section 2). Pour étudier à la fin, le rôle du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit (section 3).

## **Section 01 : le cadre théorique de la qualité d'audit**

La qualité d'audit n'est guère une nouvelle notion tant dans le monde institutionnel que dans les domaines de la comptabilité-contrôle-audit.

La qualité d'audit est considérée comme la capacité de l'auditeur à découvrir des irrégularités dans le système comptable de l'entreprise.

### **1 La qualité d'audit après les scandales financiers :**

Au cours de ces dernières années, la problématique de la qualité d'audit est devenue un axe de recherche important dans les domaines de la comptabilité et de l'audit.

La notion de la qualité d'audit a pris naissance suite aux scandales financiers qui ont secoué le monde plus particulièrement la faillite de l'entreprise Enron et son cabinet d'audit Arthur Andersen. Cette crise financière a amené les investisseurs à douter de la qualité d'audit, et donc la fiabilité des informations comptables et financières des entreprises.

Plusieurs recherches en la matière admettent que la qualité d'audit est basée sur deux concepts essentiels : la compétence et l'indépendance des auditeurs.

Cependant, les scandales financiers ont montré l'incapacité de ces concepts à évaluer la qualité et la pertinence des travaux d'audits. Ce qui a engendré la conception des nouvelles approches d'appréciation de la qualité d'audit.

### **2 Définition de la qualité d'audit :**

La performance des entreprises dépend en grande partie de la qualité de leur gouvernement, ce dernier est lui-même dépendant des situations d'asymétrie d'information existant entre actionnaires, conseil d'administration et dirigeants.<sup>1</sup>

L'audit a pour mission de réduire l'asymétrie d'information et les conflits d'intérêts ainsi que garantir une information comptable et financière fiable et de qualité.

Dans cette optique, la qualité de l'audit constitue une garantie fondamentale de la vraisemblance des contrôles et de la crédibilité des rapports divulgués par les auditeurs, elle a été définie par De Angelo en 1981 comme « l'appréciation par le marché de la probabilité jointe qu'un auditeur va simultanément :

- Découvrir une anomalie ou irrégularité significative dans le système comptable de l'entreprise cliente,
- Et de mentionner et publier cette anomalie ou irrégularité ».<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Benoit Pigé, « **qualité de l'audit et gouvernement d'entreprise : le rôle et les limites de la concurrence sur le marché de l'audit** », comptabilité-contrôle-audit, Besançon, septembre 2000, p01.

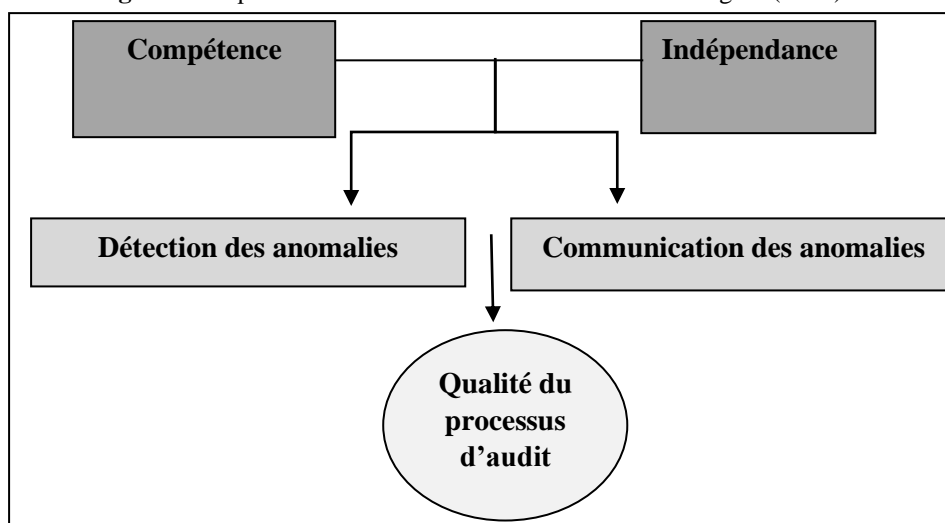
<sup>2</sup> Makram Chemangui, « **la problématique de mesure de la qualité d'audit : proposition d'une approche de conception** », comptabilité et connaissances, France, May 2005, p04.

La majorité des écrits en la matière considèrent que cette « qualité d'audit » dépend essentiellement de la qualité de l'auditeur lui-même, et notamment de son indépendance et de ses compétences.<sup>3</sup>

Nous pouvons conclure que l'auditeur doit réunir deux caractères fondamentaux pour mener un travail de qualité (figure 4) :

- La compétence qui indique sa capacité à découvrir et détecter les anomalies et les irrégularités.
- L'indépendance qui est la capacité de révéler les anomalies découvertes.

**Figure 4:** la qualité de l'audit selon la définition de De Angelo (1981)



**Source :** marine portal, « les déterminants de la qualité de l'audit : le cas de l'audit des comptes publics », comptabilité-contrôle-audit, avril 2011, p08.

### **2.1 La compétence des auditeurs<sup>4</sup> :**

La compétence de l'auditeur a été souvent considérée comme une garantie de la capacité de détection de l'auditeur. Les auditeurs doivent posséder des connaissances, une formation, une qualification et une expérience suffisantes pour mener à bien un audit financier.

Cependant, le fait de traiter seulement de la compétence de l'auditeur externe est souvent illusoire puisque les travaux d'audit sont exercés par des cabinets d'audit composés de plusieurs individus, ou groupes d'individus, dont la compétence est fonction d'autres paramètres tels que l'organisation et la structure du cabinet.

En effet, la compétence d'un cabinet d'audit n'est pas généralisable et uniforme à l'ensemble des individus et équipes qui le composent. Ainsi, la connaissance précise de la compétence de chaque individu permettra de constituer une équipe adaptée à une

<sup>3</sup> Makram chemangui, op.cit. p04.

<sup>4</sup> Riadh Manita, Makram Chemangui, « les approches d'évaluation et les indicateurs de mesure de la qualité d'audit : une revue critique », Paris, 2007, p03.

intervention d'audit spécifique, en fonction des connaissances requises pour la résolution de problèmes particuliers associés à celle-ci.

La notion de compétence doit ainsi être prise en compte sur trois niveaux :

- La compétence de l'auditeur en tant qu'individu.
- La compétence du cabinet d'audit.
- La compétence de l'équipe intervenante au niveau d'une entreprise donnée.

## **2.2 L'indépendance des auditeurs « qualité de révélation » :**

La qualité de l'audit ne peut se limiter à la capacité de l'auditeur à détecter les anomalies. Elle doit inclure sa capacité à révéler, c'est-à-dire son indépendance.

L'indépendance de l'auditeur constitue la deuxième composante de la qualité de l'audit, elle est définie comme :

- « la capacité réelle de l'auditeur à s'assurer du respect des règles afin de donner une certification de qualité en révélant toute erreur, fraude, manipulation ou collusion des producteurs de l'information financière ». <sup>5</sup>

Elle permet ainsi d'assurer que les travaux effectués par l'auditeur ne sont pas entachés de manipulations suite à une collaboration avec l'une des parties prenantes de l'entreprise.

## **3 Les limites des composantes traditionnelles de la qualité d'audit<sup>6</sup> :**

### **3.1 Les limites conceptuelles :**

La notion de la qualité d'audit est basée sur deux caractéristiques principales à savoir : la compétence et l'indépendance. De nombreuses études ont montré que dans ces deux piliers il existe une asymétrie d'information entre l'auditeur et les utilisateurs de l'information comptable et financière ainsi qu'ils sont tous les deux difficiles à évaluer.

#### **3.1.1 La compétence de l'auditeur et le risque de sélection adverse :**

L'évaluation de la compétence de l'auditeur peut être entachée par le risque de sélection adverse. En présence d'une divergence au niveau des échelles d'intérêt du principal et de l'agent, l'auditeur (agent) apparaît capable d'induire en erreur l'entreprise (principale) sur certaines informations afin de maximiser son utilité.

Le problème de sélection adverse peut naître au moment de la signature du contrat. L'auditeur externe peut surévaluer la qualité de ses prestations en induisant en erreur son client. L'auditeur peut recourir à de telles pratiques afin d'obtenir un mandat ou pour justifier des honoraires plus élevés.

---

<sup>5</sup> Marine Portal, op.cit., p10.

<sup>6</sup> Makram Chemangui, op.cit., p 05-06.

Le problème de la sélection adverse peut encore subsister pendant la mission d'audit, l'auditeur peut induire en erreur son client sur la composition et la compétence de l'équipe intervenante par rapport aux termes convenus lors de la signature du contrat.

### **3.1.2 L'indépendance de l'auditeur et le risque de complaisance des dirigeants :**

La qualité d'indépendance est soumise elle-aussi à un risque lié à la position spécifique de l'auditeur.

Il est, en effet, au centre d'une relation d'agence peu commune. Il est nommé par les actionnaires, sur proposition des dirigeants de la société qu'il va devoir contrôler afin de garantir les intérêts de tous les utilisateurs de l'information financière.

Des différentes sources de pression induisent différents types de conflits d'intérêts qui peuvent conduire l'auditeur à ne pas rester indépendant lors de la formulation de son jugement.

Les dirigeants peuvent exercer des pressions sur les auditeurs pour qu'ils ne mettent pas en évidence certains faits découverts et qu'ils acceptent une certification sans réserve alors même que certains traitements comptables restent litigieux.

### **3.2 Les limites empiriques :**

Compte tenu de la difficulté à faire apparaître la qualité d'audit – en tant que processus – les études empiriques ont fait appel à des mesures indirectes qui vont servir de substitut. Les essais d'évaluation de la qualité d'audit externe s'intègrent dans des soubassements théoriques divers (théories comportementales, théories des signaux, etc...). Par ailleurs, nous pouvons regrouper la majorité de ces recherches sous quatre catégories :

- Les critères qui cherchent à déterminer la qualité « perçue » par le marché de l'audit, tels que la réputation et la taille du cabinet d'audit.
- Les critères qui s'intéressent à la qualité « intrinsèque » de l'audit externe. Cette approche consiste à évaluer la structure organisationnelle du cabinet en tant que condition interne de la qualité de la prestation donnée par celui-ci.
- Les critères liés au comportement de l'individu-auditeur en tant qu'agent économique (facteurs influents sur le comportement de l'auditeur, étude des comportements de réduction de la qualité du travail, etc...).
- Les critères qui ont cherché à intégrer plusieurs indicateurs dans un construit multidimensionnel de la qualité d'audit.

A noter : ces critiques mettent des doutes sur la capacité de l'approche d'évaluation traditionnelle de la qualité d'audit. Néanmoins, la compétence et l'indépendance restent des caractéristiques fondamentales de la qualité d'audit qui permettent à l'auditeur de détecter les anomalies dans les comptes d'entreprise.

## Section 02 : le comité d'audit en tant qu'organe de surveillance et de contrôle

Le comité d'audit constitue l'interface du conseil avec les auditeurs internes et externes. Il a pour objectif, de protéger l'indépendance des auditeurs, de superviser les travaux de la fonction d'audit interne et du système de contrôle interne, et de renforcer la crédibilité des états financiers.

Nous allons donc aborder dans cette section les principes et l'essentiel du comité d'audit.

### 1 La notion du comité d'audit :

Jusqu'à maintenant, il n'existe pas une définition universelle du comité d'audit grâce à la variété des responsabilités de chaque entreprise.

Selon les auteurs, le comité d'audit est défini comme suit :

- un comité spécialisé du conseil d'administration dont la mission est de s'assurer de la qualité du processus de production de l'information comptable, de la qualité du processus d'audit externe et de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le compte du conseil.<sup>7</sup>
- un sous-comité du conseil d'administration, composé d'au moins trois membres, dont la majorité ou la totalité doivent être indépendants de la gestion quotidienne de l'entreprise.<sup>8</sup>

À travers les définitions citées, nous pouvons retenir les points suivants :

- Le comité d'audit est une émanation du conseil d'administration.
- Les membres du comité d'audit doivent être indépendants.
- Le comité a pour mission de superviser le système du contrôle interne et le processus de l'élaboration des comptes de l'entreprise.

En fait, la mise en place d'un comité d'audit répond à trois besoins principaux :

- ✓ Accroître la crédibilité des états financiers audités.
- ✓ Assister le conseil d'administration dans ses responsabilités sur la QIF en lui permettant de mieux superviser la politique comptable et le processus d'audit.
- ✓ Protéger l'indépendance des auditeurs internes et externes en formant un écran contre les pressions managériales.<sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> Compennolle. T, « **les tribulations du comité d'audit des Etats-Unis jusqu'à la France** », université Paris Dauphine, Paris, p01.

<sup>8</sup> Alain Finet, « **Gouvernance d'entreprise : nouveaux défis financiers et non financiers** », 1 ère édition, édition de Boeck, Paris, 2009, p108.

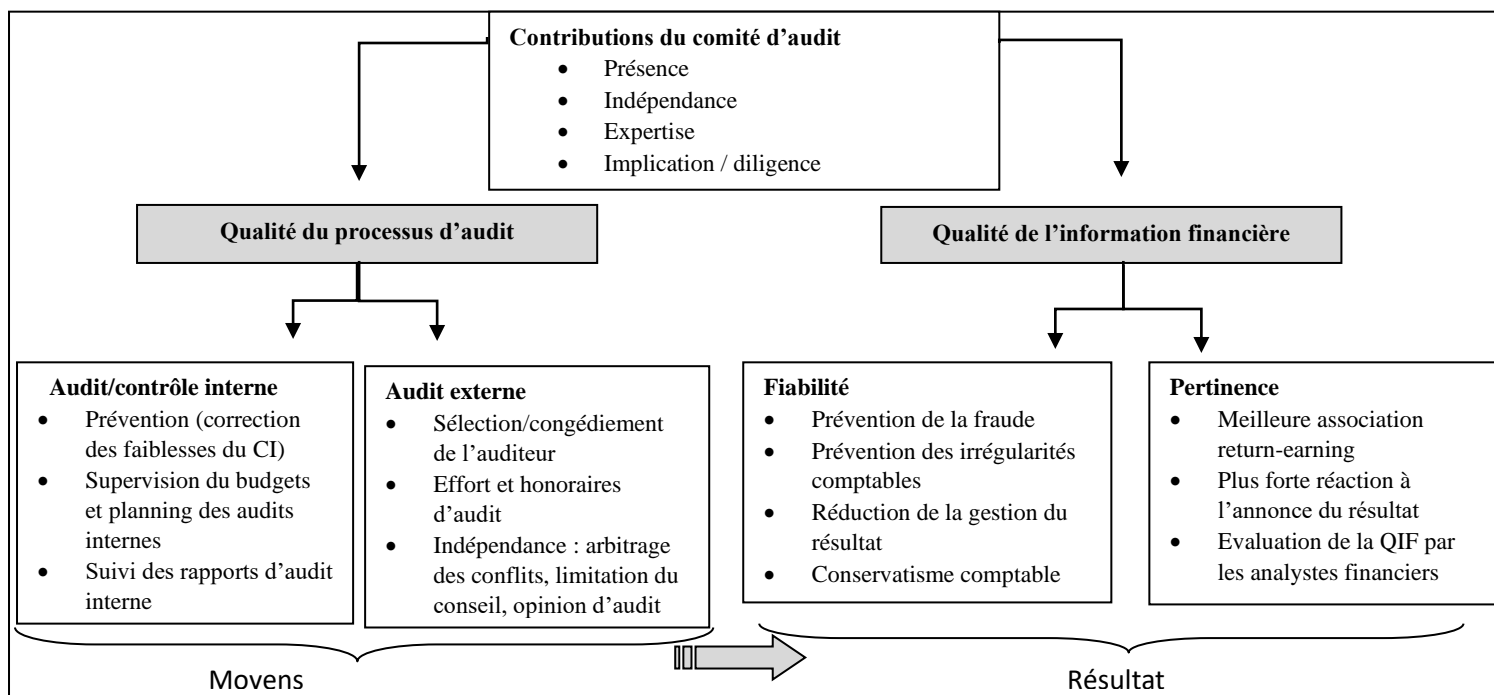
<sup>9</sup> Alain Finet, **op.cit.** p108.

En 2009, (piot & kermiche, 2009) ont réalisé des travaux et des recherches empiriques sur les contributions du comité d'audit, il en ressort deux champs de contribution du comité d'audit :

- ✓ Qualité du processus d'audit interne/externe et du contrôle interne.
- ✓ Qualité de l'information financière en termes de la fiabilité et la pertinence de cette dernière.

Pour mieux comprendre les contributions du comité d'audit au sein des entreprises nous présentons la figure 5 :

**Figure 5:** un cadre d'analyse des contributions du comité d'audit



**Source :** Charles piot, Lamy kermiche, à quoi servent les comités d'audit : un regard sur la recherche empirique, comptabilité-contrôle-audit, décembre 2009, p06.

## 2 Les missions du comité d'audit :

Les principales missions d'un comité d'audit sont les suivantes :

### 2.1 Missions relatives aux comptes et à l'information financière :

- ✓ Le comité d'audit est chargé de suivre le processus de production et d'élaboration de l'information financière et comptable ainsi qu'établir des recommandations et discuter avec la direction et le CAC sur la pertinence des procédures et méthodes comptables utilisées lors de l'établissement des comptes sociaux et consolidés.
- ✓ Examiner avec la direction et le CAC toutes les informations financières communiqués ou publiés qui peuvent être destinés aux parties prenantes de l'entreprise.

## **2.2 Missions relatives à la gestion des risques et au contrôle interne :**

Le comité d'audit doit suivre l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques.

Dans ce cadre, le comité est chargé de :

- ✓ Examiner la politique de gestion des risques avec la direction et réaliser la cartographie des risques pour analyser tout type de risque qui peut affecter la mission d'une entreprise.
- ✓ Examiner avec la direction les règles et les procédures du système de contrôle interne.
- ✓ Examiner la qualité du système de contrôle interne ainsi que les faiblesses significatives identifiées par l'entreprise ou communiquées par le CAC pour assurer le respect de toutes les lois et les dispositions légales.

## **2.3 Missions relatives à l'audit interne <sup>10</sup>:**

- ✓ Examiner périodiquement l'efficacité de l'audit interne tel qu'exposé dans la carte d'audit interne notamment en analysant ses processus opératoires, la portée et la pertinence de ses interventions et le respect par les audités de sa nécessaire autorité ; décider des changements à la charte d'audit Interne à soumettre au conseil d'administration.
- ✓ Examiner a portée du travail et des plans d'audit y compris les missions d'audit thématiques respectifs de l'auditeur interne et du commissaire aux comptes ; garantir la consolidation des efforts d'audit afin de favoriser l'exhaustivité du travail et d'éviter les chevauchements des efforts notamment entre l'Audit Interne et Externe.
- ✓ Avoir un entretien particulier avec l'auditeur interne, en l'absence de tout représentant de la direction, aux moins deux fois par an. L'auditeur interne et le contrôleur de gestion sont des interlocuteurs privilégiés du Comité d'audit. A ce titre, ils ont accès au comité d'audit à leur initiative à tout moment souhaité.
- ✓ Examiner et contrôle la prise en compte par la direction des conclusions et recommandations des auditeurs internes.

## **2.4 Missions relatives au commissariat aux comptes :**

- ✓ le comité d'audit est en fait chargé de piloter la procédure de sélection des CAC, et proposer au conseil d'administration des recommandations sur la désignation et le renouvellement de ces derniers.
- ✓ Définir avec les commissaires aux comptes leur plan d'intervention et les entendre en dehors de la présence de la direction et surtout avant le début des travaux d'audit.

---

<sup>10</sup> HAMEL Abdelmalek, **op.cit.** p65.



- ✓ Examiner et suivre avec la direction et les commissaires aux comptes les travaux ainsi que les missions effectuées par ces derniers.

### **2.5 Autres missions <sup>11</sup>:**

- ✓ Formuler toutes recommandations au Conseil d'administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'audit.
- ✓ Accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le conseil d'administration.

### **3 Les caractéristiques et les déterminants d'efficacité des comités d'audit :**

L'existence du comité d'audit au sein des entreprises est liée à son efficacité et sa capacité de contrôle et de surveillance.

La majorité des études empiriques se focalisent sur cinq mesures d'efficacité du comité d'audit à savoir :

- ✓ L'indépendance.
- ✓ La compétence.
- ✓ L'expertise.
- ✓ La diligence.
- ✓ La taille.

#### **3.1 L'indépendance du comité d'audit :**

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.<sup>12</sup>

Le rôle de l'auditeur dans la société est d'assurer la qualité de l'information financière destinée aux parties prenantes. De Angelo (1981) a précisé que l'auditeur doit être indépendant pour mener un audit de qualité.

Dans un même contexte, le comité d'audit doit être indépendant pour être efficace. L'indépendance des comités d'audit a été recommandée par des rapports (le rapport Treadway, 1987 ; le rapport du BRC, 1999 ; rapport Vienot 1, 1995 ; rapport Bouton 2002 ; etc.) qui ont considéré que cette qualité est obligatoire pour que le comité exerce son rôle de surveillance, après a été imposée par les nouvelles règlements (la loi SOX, 2002 ; 8<sup>ème</sup> directive européenne, 2006).

En effet, La loi SOX (2002) exige que les membres du comité d'audit soient complètement indépendants, tandis que la 8<sup>ème</sup> directive européenne (2006) précise qu'un tiers des membres du comité soit indépendante.

---

<sup>11</sup> HAMEL Abdelmalek, **op.cit.** p66.

<sup>12</sup> BOUMAZA H, GUENDOUZI B, **« la nécessité d'un comité d'audit au sein des sociétés cotées »,** p07.

En outre, une étude menée (Keasey et al 1993) sur les caractéristiques des comités d'audit montre que l'indépendance du comité d'audit est le critère le plus important qui a un effet sur la fiabilité des états financiers.

### **3.2 La compétence du comité d'audit :**

Selon De Angelo (1981), la compétence constitue la seconde dimension de la qualité d'Audit, elle occupe un rôle primordial dans la garantie de l'indépendance.

Ainsi, la compétence des membres du comité d'audit a été recommandée par le rapport BRC (1999), ce dernier a indiqué que ces membres doivent disposer d'une expérience et d'une formation en comptabilité et finance pour pouvoir superviser le processus d'élaboration de l'information comptable.

De ce fait, le comité d'audit doit former un groupe d'administrateurs compétents qui sont capables de protéger les intérêts des actionnaires et accomplir leur mission en toute objectivité (indépendance).

La loi SOX (2002) et la 8<sup>ème</sup> directive européenne (2006) imposent la présence au minimum d'un membre compétent en matière financière alors que le rapport BRC (1999) recommande la présence de moins trois administrateurs « financièrement instruits » dont un au moins soit un expert en comptabilité ou finance.

### **3.3 L'expertise du comité d'audit :**

La supervision du contrôle interne par le comité d'audit facilite la réalisation des objectifs fixés par le dispositif du contrôle interne (A.Alzeban et N. Sawan ; 2015).

En effet, un de ces objectifs est de donner aux parties prenantes une assurance raisonnable que l'information financière est fiable.<sup>13</sup>

Selon les prédictions de (Yang et al ; 2005) et (Carcello et al ; 2006), les membres du comité d'audit doivent posséder l'expertise essentielle sur le plan comptable et financier afin d'effectuer leur responsabilité de surveillance et de supervision du contrôle interne et du rapport financier.

L'expertise des membres du comité d'audit est divisée en cinq catégories (Choi et al ; 2004) à savoir :

- L'expertise financière.
- L'expertise comptable
- L'expertise des professeurs des universités actuels ou anciens.
- L'expertise des employés.
- L'expertise dans la loi.

---

<sup>13</sup> Maraghni I, Nekhili M, « caractéristiques du comité d'audit et étendue du reporting sur le contrôle interne : le cas des entreprises françaises », la revue des sciences de gestion, France, 2018, p04.

De même, certaines études montrent que l'expertise des membres du comité d'audit en matière de comptabilité, Audit, et contrôle interne constitue un élément clé de l'efficacité de ce comité.

DeZoort et al (2002) obligent dans leur rapport que le comité d'audit soit composé d'au moins trois membres indépendants, compétents en matière financière, et qu'un entre eux possède une expertise élevée dans le domaine comptable et financier.

### **3.4 La diligence et la fréquence des réunions du comité d'audit :**

La diligence des membres du comité d'audit est souvent considérée comme un facteur de son efficacité. Elle est mesurée par le nombre des réunions et le taux moyen d'assiduité de ces membres.

Les résultats de certaines recherches empiriques (Beasley et al ; 2000 et DeZoort et Salterio ; 2001) indiquent que les comités d'audit qui se réunissent fréquemment enregistrent moins de fraudes. Aussi, ces études ont montré que les comités d'audit des entreprises fraudées se sont réunis une fois par an contre trois à quatre fois pour les autres.

En outre, le comité d'audit a pour mission d'encadrer les auditeurs externes. D'après Kalbers et Fogarty (1993) l'encadrement des auditeurs externes dépend de la diligence des membres du comité d'audit.

Pour être efficace le comité d'audit doit donner à l'auditeur externe un accès direct et illimité aux réunions, cela permet de construire une relation professionnelle assez forte et renforcer la confiance ente l'auditeur et le comité d'audit.

### **3.5 La taille du comité d'audit<sup>14</sup> :**

Elle est représentée par le nombre des membres constituant le comité d'audit. La loi américaine SOX (2002) et la 8<sup>ème</sup> directive européenne (2006) n'ont pas imposé de règles relatives à la taille du comité.

Néanmoins, les différents codes de « bonne gouvernance » stipulent que le comité d'audit doit être composé d'au moins trois membres pour assurer le contrôle approprié.

---

<sup>14</sup> BOUMAZA H, GENDOUI B, **op.cit.** p08

### Section 03 : l'évaluation de la qualité d'audit par le comité d'audit.

En tant qu'organe de surveillance, le comité d'audit a pour objectif d'enrichir la qualité du processus d'audit grâce à l'indépendance, l'expertise et à la diligence de ses membres.

Cette section a pour objectif de montrer le rôle du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit.

#### 1 L'évaluation de la qualité d'Audit :

De nombreuses études empiriques ont cherché à appréhender la notion de la qualité d'audit. Celle-ci a été appréhendée au début à travers l'approche classique qui est basée sur la compétence et l'indépendance de l'auditeur vue que la difficulté d'observation du processus d'audit.

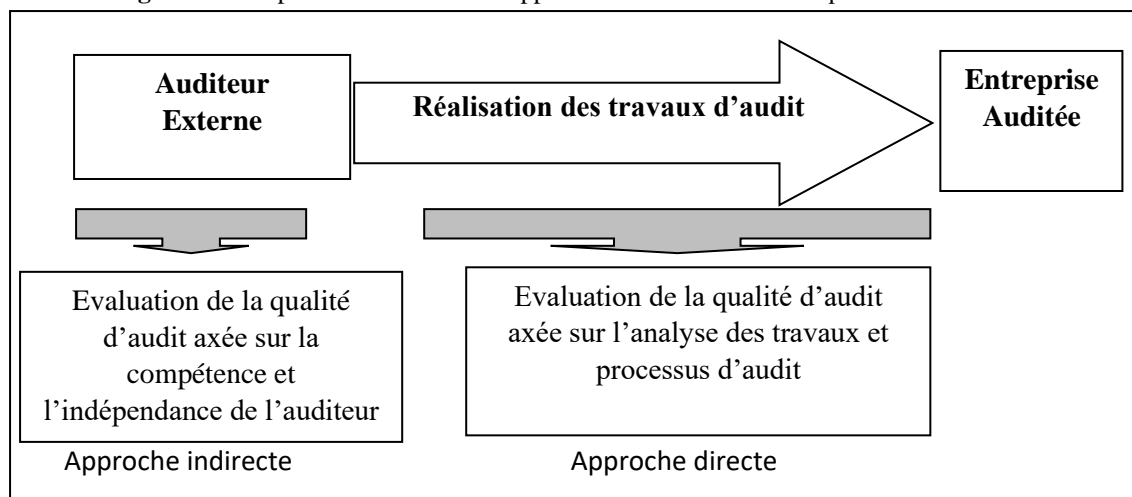
Cependant, les récents scandales financiers et la faillite du cabinet Arthur Andersen ont montré l'incapacité de cette approche d'évaluation plutôt indirecte à appréhender la qualité de l'audit.

Ces constats d'inefficacité de l'approche classique ont conduit les milieux économiques en adoptant des nouvelles lois telles que la loi sur la sécurité financière LSF à favoriser une nouvelle approche d'évaluation de la qualité d'audit axée sur l'analyse des travaux et processus d'audit.

Le comité d'audit en tant qu'organe de surveillance des travaux d'audit est chargé de mener cette mission en raison de la place qu'il occupe dans le processus d'audit.

La figure 6 nous montre la comparaison entre les deux approches d'évaluation de la qualité d'audit.

Figure 6 : comparatif entre les deux approches d'évaluation de la qualité de l'audit.



Source : M. Chemingui, Benoit Pigé, « la qualité de l'audit : analyse critique et proposition d'une approche d'évaluation axée sur la nature des travaux d'audit réalisés », mars 2004, p09.

### **1.1 Proposition d'une nouvelle approche d'évaluation axée sur le processus d'audit<sup>15</sup> :**

Devant cette situation d'ambiguïté sur la pertinence des indicateurs classiques de la qualité d'audit, il apparaît nécessaire de ne plus considérer le processus d'audit comme une « boîte noire » et de s'intéresser pour la détermination des indicateurs de la qualité d'audit, aux travaux effectivement réalisés par l'auditeur.

Au-delà des approches classiques d'évaluation de la qualité d'audit qui reposent principalement sur la qualité de l'auditeur, nous proposons une approche directe d'évaluation axée sur le processus technique d'audit. Il s'agit donc d'orienter l'évaluation de la qualité d'audit vers l'observation et l'analyse, par le comité d'audit, de la réalisation effective de la mission d'audit dans les entreprises.

En dépit de son utilisation limitée par certains chercheurs, cette approche directe d'évaluation demeure peu exploitée.

En effet, si elle a été utilisée dans une perspective d'identification des indicateurs de qualité permettant l'amélioration de la qualité du processus d'audit de l'auditeur au profit des cabinets d'audit, elle n'a pas été utilisée dans une optique d'évaluation de ce processus par les comités d'audit.

Dans ce sens notre approche ne se limite pas à identifier les déterminants de la qualité du processus, mais elle fournit en plus des grilles d'évaluation, (exprimées en termes d'objectifs de contrôle) permettent de les observer et de les évaluer.

## **2 La démarche du comité d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit :**

Le comité d'audit occupe une place de plus en plus importante au sein des entreprises. Il est composé en général de membres indépendants du conseil d'administration qui ont de l'expérience dans les domaines de la comptabilité, audit et finance.

Pour éviter les scandales d'entreprises, le comité d'audit est considéré comme un élément important dans l'évaluation de la qualité des travaux d'audit et la performance des auditeurs internes et externes.

Dans ce contexte, la qualité d'audit est un concept qui peut être difficile à définir, à évaluer et à quantifier. C'est pour cette raison que les comités d'audit trouvent de temps en temps du mal à savoir dans quelle mesure l'audit a été réalisé correctement. D'où le concept d'utilisation de l'IQA, qui pourrait être une bonne solution à ce problème.

Les IQA constituent donc un moyen nécessaire qui aide le comité d'audit à évaluer la qualité du processus d'audit quantitativement en fournissant de l'information détaillé. Ils servent aussi à renseigner sur les facteurs qui peuvent influencer la qualité d'audit.

---

<sup>15</sup> Riadh Manita, Benoit Pigé, « **la notation par les administrateurs des composantes de la qualité du processus d'audit** », comptabilité-contrôle-audit et institutions, Tunisie, 2006, p08.

**2.1 Définition des objectifs et choix des IQA :**

Au début du processus de mise en place d'IQA, le comité d'audit doit discuter avec la direction pour définir ensuite les objectifs qui guideront le choix des indicateurs.

Le tableau présenté ci-après fournit des exemples objectifs qui motivent les organisations à utiliser les IQA :

**Tableau 5 :** exemples d'objectifs souvent associés aux IQA.

Objectifs	Explications
<b>Aperçu général de l'auditeur, y compris la gestion de projet.</b>	Les IQA peuvent améliorer la coordination et la collaboration tout au long de l'audit. En plus d'aider à clarifier les attentes, les IQA facilitent la surveillance de la gestion de projet (P.ex. : le suivi des tâches en cours et le travail déjà accompli).
<b>Transparence de la stratégie d'audit, y compris la surveillance des risques.</b>	Grace aux IQA, les aspects de l'audit qui demandent le plus de temps sont au cœur des discussions entre la direction, le comité d'audit et l'auditeur. Le comité comprend mieux la stratégie d'audit et peut ainsi s'assurer que celle-ci est conforme à ses attentes (c.-à-d. que la stratégie d'audit prévue met l'accent sur les aspects sur lesquels le comité d'audit s'attend à ce que l'auditeur concentre ses travaux). On peut, par exemple, intégrer les IQA dans le plan de mission.
<b>Evaluation de l'auditeur en ce qui concerne à la fois la qualité d'audit et le service à la clientèle</b>	Les IQA peuvent s'avérer utiles pour l'évaluation de l'auditeur.

**Source :** CPA Canada, le CCRC, l'IAS, guide à l'intention des comités d'audit sur les indicateurs de la qualité d'audit.

Une fois les objectifs sont définis, le comité d'audit commence à choisir les indicateurs de la qualité d'audit.

Lorsque le comité choisit les IQA, il est nécessaire de prendre en considération certains éléments :

- La nature des activités de l'organisation.
- Les facteurs liés à l'évaluation de l'auditeur.
- Les thèmes traités dans les rapports d'organismes de supervision de l'audit.
- La capacité de l'auditeur à communiquer l'information.
- Les informations communiquées dans les rapports du cabinet d'audit.
- Les résultats de l'évaluation annuelle ou périodique de l'auditeur.

Nous présentons dans le tableau suivant les IQA les plus utilisés par les comités d'audit :

Tableau 6 : IQA courants.

Catégorie	Indicateurs	Exemples
<b>Indicateurs relatifs à l'équipe de mission.</b>	Expérience des membres de l'équipe de mission.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure dans laquelle les compétences (connaissance du secteur, du domaine, du client) de l'équipe de mission sont conformes à ce qui a été convenu.</li> <li>Nombre d'années d'expérience des membres clés de l'équipe de mission.</li> </ul>
	Formation et perfectionnement professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'heures et types de cours de perfectionnement professionnel et de formation technique suivis par les membres clés de l'équipe de mission.</li> </ul>
	Roulement des membres de l'équipe de mission.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de roulement des membres clés de l'équipe de mission.</li> </ul>
	Participation des associés ou des directeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage que représentent les heures consacrées à l'audit par les membres expérimentés de l'équipe de mission par rapport au nombre d'heures total.</li> </ul>
<b>Indicateurs relatifs à l'exécution de la mission d'audit.</b>	Nombre d'heures consacrées à l'audit par risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'heures consacrées à l'audit par l'équipe de mission pour chaque aspect présentant un risque important.</li> </ul>
	Calendrier des travaux d'audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'heures consacrées à l'audit par étape (c.-à-d. planification, audit intermédiaire, audit de fin d'exercice).</li> </ul>
	Atteintes des jalons importantes de l'audit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Echéancier pour l'atteinte des jalons importants de l'audit.</li> </ul>
	Recours aux technologies	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information sur l'utilisation des technologies dans le cadre de l'audit (p.ex. : domaines d'utilisation, types d'outils, nombre d'heures).</li> </ul>
	Utilisations des travaux de spécialistes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Domaines pour lesquels on a fait appel à des personnes ayant « des compétences et des connaissances spécialisées » lors de l'audit et nombre de spécialistes (calculé en heures).</li> </ul>
<b>Indicateurs relatifs à la direction.</b>	Livrables de la direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des échéances relatives aux livrables que la direction doit fournir à l'auditeur.</li> </ul>
	Correction des déficiences du contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité avec laquelle la direction a corrigé les déficiences du contrôle.</li> </ul>
	Appui sur les contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui (planifié ou non) sur les contrôles internes.</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	Résultats des inspections	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats des inspections internes ou externes portant sur la mission en particulier ou sur le cabinet en général.</li> </ul>
	Indépendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information concernant l'indépendance en ce qui concerne la mission en particulier</li> </ul>

relatifs au cabinet.		ou le cabinet en général.
	Réputation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réputation du cabinet dans les médias.</li> </ul>
	Ton donnée par la direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats de sondages menés auprès des employés du cabinet d'audit au sujet du ton donné par la direction.</li> </ul>
Indicateurs relatifs au service à la clientèle.	Communication avec le comité d'audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité et ponctualité avec lesquelles l'auditeur communique au comité d'audit ou à la direction les questions qui concernent l'audit ou toute autre question importante (comme des changements dans la réglementation ou dans les normes comptables.</li> </ul>
	Renseignements fournis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité et qualité des renseignements fournis à la direction et au comité d'audit.</li> </ul>

Source : CPA Canada, le CCRC, l'IAS, guide à l'intention des comités d'audit sur les indicateurs de la qualité d'audit.

Selon la publication de l'IAASB intitulée A Framework for Audit Quality, le tableau 7 présente les principales caractéristiques d'un audit de qualité ainsi qu'il donne des exemples d'IQA pour chacune d'elles.

Tableau 7 : application du cadre proposé par l'IAASB dans A Framework for Audit Quality.

Caractéristiques	Suggestions d'IQA
L'exécution d'un audit de qualité suppose que l'équipe de mission a des valeurs, une éthique et des attitudes appropriées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats des sondages menés auprès des employés de l'auditeur au sujet du sens de l'éthique au sein du cabinet d'audit.</li> <li>• Réputation du cabinet dans les médias</li> </ul>
L'exécution d'un audit de qualité suppose que l'équipe de mission possède les connaissances, les compétences et l'expérience requises et dispose d'un délai suffisant pour réaliser les travaux d'audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'années d'expérience des membres clés de l'équipe de mission.</li> <li>• Pourcentage que représentent les heures consacrés à l'audit par les membres de l'équipe de mission par rapport un nombre d'heures total.</li> <li>• Charge de travail des associés.</li> </ul>
L'exécution d'un audit de qualité suppose que l'équipe de mission applique un processus d'audit et des procédures de contrôle qualité rigoureux, conformes aux textes légaux et réglementaires ainsi qu'aux normes applicables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignements sur la participation de responsables du contrôle qualité de la mission ou de membres du service de la pratique professionnelle dans le cadre de l'audit</li> <li>• Résultats des inspections internes ou externes portant sur la mission en particulier ou sur le cabinet en général</li> <li>• Fréquence des manquements aux règles d'indépendance et mesures mises en place pour la mission en particulier et dans le cabinet en général.</li> </ul>
L'exécution d'un audit de qualité suppose que l'équipe de mission produit des rapports utiles en temps opportun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du respect des échéances pour l'atteinte des jalons importants de l'audit.</li> <li>• Évaluation par le comité d'audit et la direction de la mesure dans laquelle les communications de</li> </ul>



	<p>l'auditeur (rapports sur la planification de l'audit, rapports de synthèse ou autres) sont utiles et leur sont transmises en temps opportun.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité et ponctualité avec lesquelles l'auditeur communique au comité d'audit ou à la direction les questions qui concernent l'audit ou toute autre question importante (comme des changements dans la réglementation ou dans les normes comptables).</li> </ul>
<p><b>L'exécution d'un audit de qualité suppose que l'équipe de mission interagit adéquatement avec les parties prenantes pertinentes.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats des sondages menés auprès des membres du comité d'audit et des membres clés de la direction au sujet de la qualité des interactions avec l'auditeur et de la mesure dans laquelle les échanges avec celui-ci ont eu lieu en temps utile.</li> </ul>

**Source :** CPA Canada, le CCRC, l'IAS, guide à l'intention des comités d'audit sur les indicateurs de la qualité d'audit.

### **2.2 Communication des IQA :**

En fait, les comités d'audit utilisent des modalités de communication en fonction de ses besoins et de leurs rythmes de travail. Certaines études montrent que la communication régulière des IQA tout au long du cycle d'audit est beaucoup plus efficace que la communication annuelle.

Donc, après avoir choisi les IQA le comité d'audit devrait préciser la fréquence de communication car certains IQA nécessite une communication réguliers (p.ex. : le respect de l'échéancier des travaux d'audit) alors que d'autres ne peuvent être communiqués qu'une fois par an (p. ex les résultats d'inspection).

Dans certains cas, le comité reçoit un rapport différent sur les IQA où ces indicateurs sont intégrés directement dans le plan de mission d'audit (p. ex le formulaire d'évaluation de la compétence et d'indépendance de l'auditeur). Il appartient à chaque comité de choisir la modalité de communication des IQA qui lui convient le mieux.

### **2.3 Evaluation des IQA :**

Pour clôturer le processus d'évaluation de la qualité d'audit, le comité d'audit devrait évaluer les IQA déjà choisis et communiqués pour qu'il puisse interpréter les résultats.

Le tableau présenté ci-après nous montre les méthodes utilisées pour évaluer les IQA :

**Tableau 8 :** exemples de méthodes d'évaluation des IQA.

Méthode d'évaluation	Descriptions
<b>Comparaison avec le budget ou avec des cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette méthode exige que le cabinet et la direction discutent de leurs attentes ou qu'ils fixent des objectifs ou des cibles à atteindre.</li> <li>• Le comité d'audit évalue ensuite l'IQA en comparant les résultats au budget ou aux cibles et en trouvant la cause des écarts.</li> </ul>
<b>Analyse des tendances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cette méthode consiste à recueillir des données sur les IQA pendant plusieurs années pour en dégager les tendances (à la hausse ou à la baisse). Il s'agit d'une option intéressante lorsque le comité d'audit connaît le type de courbe (ascendante ou descendante) voulu pour un indicateur, mais qu'il a du mal à établir une cible précise. Pour que cette méthode donne de bons résultats, il doit y avoir une certaine stabilité d'un audit à l'autre.</li> </ul>

**Source :** CPA Canada, le CCRC, l'IAS, guide à l'intention des comités d'audit sur les indicateurs de la qualité d'audit.

Il faut noter que, le comité d'audit doit disposer des informations qualitatives quelle que soit la méthode d'évaluation utilisée pour identifier si les résultats finals indiquent une augmentation ou une diminution de la qualité d'audit.

Prenons l'exemple de l'indicateur « nombre d'heures consacrés à l'audit par un associé ».

L'augmentation du nombre d'heures consacrées à l'audit par associé peut montrer que la qualité d'audit s'est améliorée, car il y a une participation accrue d'un auditeur. Comme elle peut montrer aussi que la qualité de l'audit s'est détériorée. Puisque l'équipe de mission était incompétente, où l'associé a été obligé de consacrer plus de temps à la mission pour régler de nombreux problèmes.

**Conclusion du chapitre 02 :**

A travers ce chapitre nous concluons que :

- l'évaluation de la qualité d'audit a été appréhendée à travers deux approches, la première qui est basée sur la qualité de l'auditeur et la deuxième qui est basée sur les travaux et le processus d'audit.
- Le comité d'audit en tant qu'émanation du conseil d'administration est chargé de superviser les travaux d'audit tant interne qu'externe.
- La présence du comité d'audit au sein des organisations garantit la qualité des travaux d'audit et la fiabilité de l'information financière.

### **Chapitre 03 : Proposition d'un guide de la mise en place des comités d'audit au sein de la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance.**

Le troisième chapitre est destiné à l'étude d'un cas pratique qui a pour objectif d'enrichir nos investigations théoriques, et afin d'accomplir ce travail, nous avons mené une recherche au sein de la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance à (El-Harrach).

Dans ce cas-là, nous allons tenter de présenter un guide de la mise en place des comités d'audit à travers des enquêtes et des études qui ont été déjà faites au niveau international.

Ce chapitre est devisé en deux sections :

La première section sera consacrée à la présentation de la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance.

Ainsi que dans la deuxième section, nous allons présenter le guide de la mise en place des comités d'audit.

## **Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil.**

### **1 Un aperçu historique <sup>1</sup>:**

La CAAR est la doyenne des compagnies d'assurance en Algérie. En effet, elle a été créée au lendemain de l'indépendance en 1963 en tant que caisse d'assurance et de réassurance. Elle était chargée de la cession légale dans le but de permettre à l'Etat Algérien de contrôler le marché des assurances.

Par la suite, les différentes phases de restructuration du marché algérien (monopole, fonctionnarisation du réseau, spécialisation, création de la compagnie centrale de réassurance- C.C.R., création de la compagnie Algérienne des assurances – C.A.A.T.) ont déterminé les activités et les spécialités de la CAAR principalement dans la gestion des risques industriels.

Dans ce contexte, les dispositions de la nouvelle loi sur les assurances visent à assurer les conditions d'un marché favorisant une croissance réelle et une activité maîtrisée à travers les axes suivants :

- La stimulation de l'activité par la diversification des produits d'assurance avec en particulier la promotion des assurances de personnes, mais également la diversification des modes de distribution des produits avec la possibilité donnée aux compagnies d'assurance de distribuer leurs produits par le biais du réseau bancaire.
- Le renforcement de la sécurité financière et de la gouvernance des sociétés d'assurance, avec l'exigence aux acteurs d'une bonne solidité financière et d'un management de qualité, ainsi qu'à travers les mesures de sauvegarde des intérêts des assurés.
- La réorganisation de la supervision des assurances avec l'institution de la Commission de supervision des assurances chargée de contrôler l'activité d'assurance et de réassurance.
- Au contrôle du marché des assurances par le biais de la cession légale
- Au monopole de l'Etat sur les opérations d'assurances.
- A la cession de son portefeuille des assurances transport à la CAAT en 1985.

Depuis sa création, il y a plus de cinquante ans, la CAAR a eu à assumer de multiples missions qui se résument, entre autres :

Le passage à l'autonomie des entreprises publiques ainsi que l'ensemble des réformes économiques menées depuis n'ont pas manqué d'avoir des répercussions sur le secteur des assurances parmi lesquelles il y a lieu de citer notamment :

- La levée de la spécialisation, avec comme implication directe, une concurrence entre les différents opérateurs.
- Le désengagement de l'Etat sur la gestion des entreprises publiques avec tous les aspects liés à l'autonomie de l'entreprise.
- La libération de l'activité et les opportunités offertes au secteur privé d'exercer dans le secteur des assurances.

---

<sup>1</sup>[www.caar.dz](http://www.caar.dz) disponible sur le lien <https://caar.dz/historique-la-caar/> consulté le 10 septembre 2020.

La CAAR conformément à l'agrément obtenu du Ministère des Finances, a été habilitée à pratiquer toutes les opérations d'assurance y compris la réassurance.

En 2011, le secteur algérien des assurances connaît une nouvelle phase de son développement avec la loi 06-04 qui avait donné un délai de cinq ans pour séparer les assurances de personnes des assurances dommages : c'est ainsi que CAARAMA assurances voit le jour. Dotée d'un capital d'un milliard de dinars, la filiale a été agréée le 09 mars 2011.

Aujourd'hui, et en dépit de la concurrence et des aléas du marché, la CAAR a pu non seulement maintenir son statut de leader du risque industriel mais également augmenter sa part du marché, grâce à une répartition étudiée de son portefeuille : en effet, notre part de marché passe de 11% en 2004 pour atteindre 16% en 2012.

La CAAR se situe, en termes de chiffre d'affaires à la deuxième place et à la première place en termes de résultats.

Notre Compagnie compte bien poursuivre sa politique de développement afin de marquer d'un sceau d'or son apport dans l'évolution du secteur des assurances du pays ainsi que de son économie.

## **2 Organisation de la CAAR:**

### **2.1 Présentation :**

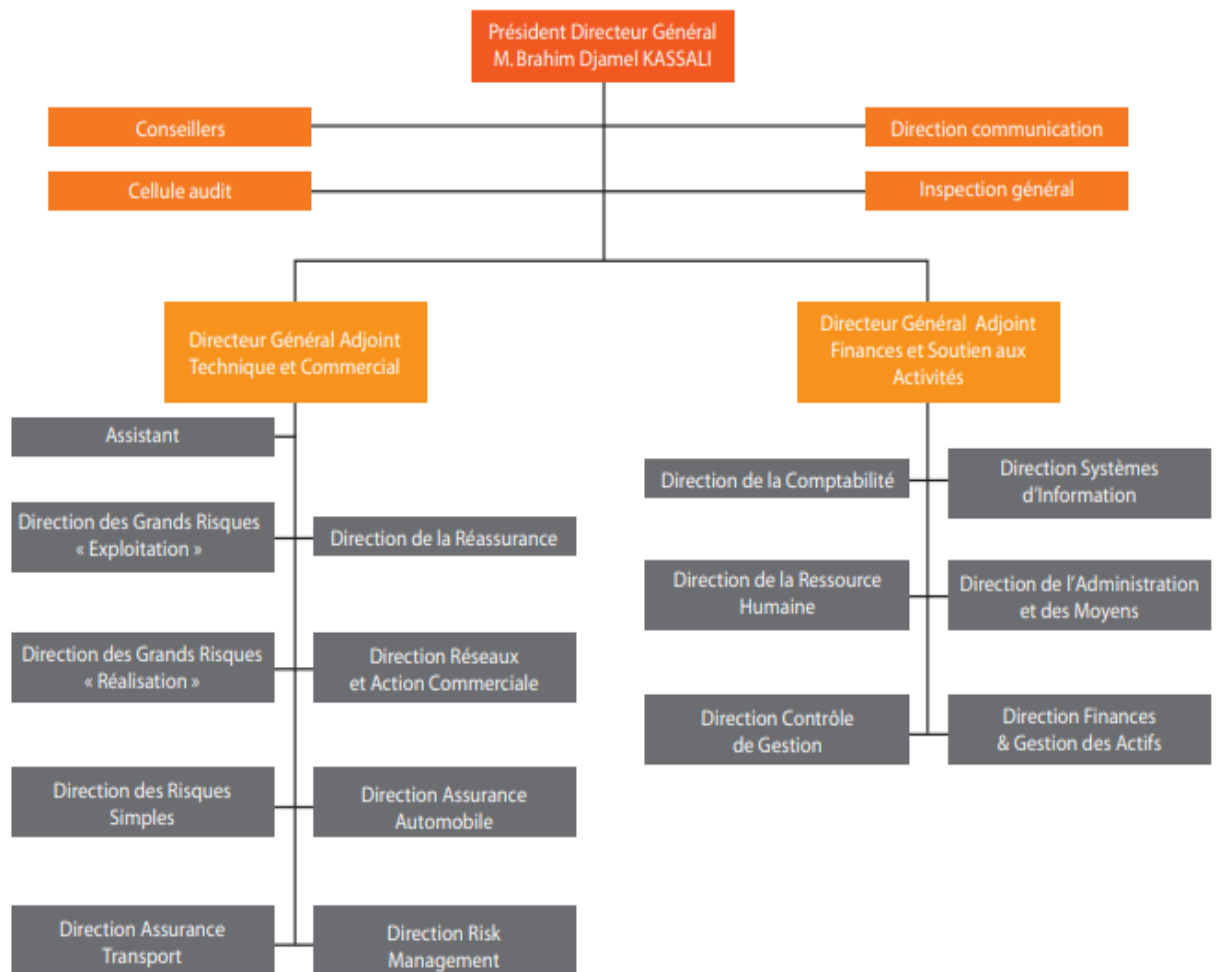
La CAAR est organisée en trois niveaux de gestion de ses opérations d'assurances, qui sont composés du siège social, des succursales et du réseau de distribution.

- Le siège : situé à Alger, il constitue l'organe central qui conçoit la stratégie de la compagnie et veille à son application.
- Les succursales : elles constituent les organes d'animations, de contrôle, de coordination, de gestion administrative et d'appui à l'ensemble des agences qui leur rattachées. Elles sont au nombre de cinq, réparties comme suit :
  - Succursale de BOUZAREAH.
  - Succursale de CHERAGA.
  - Succursale d'ORAN.
  - Succursale d'ANNABA.
  - Succursale de CONSTANTINE.
- Réseau de distribution : l'importance et le développement qu'a pu réaliser la C.A.A.R au niveau national, se traduit par l'étendue de son réseau commercial qui est constitué de :
  - Réseau Direct : Quatre-vingts treize (93) Agences chargées de la souscription des contrats et des relations permanentes avec la clientèle. Ces dernières qui couvrent suffisamment le territoire constituent le point de contact déterminant entre la Direction de la Succursale et la clientèle.
  - Réseau Indirect :

- Les agents généraux : C'est une personne physique qui, justifiant des connaissances et de capacités professionnelles suffisantes, représente une seule société d'assurance.
- Les Courtiers d'assurance : C'est une personne physique ou morale qui agit à titre principal en qualité de mandataire de proposants ou d'assurés en vue de placer les risques auprès d'entreprises d'assurance. Leur nombre ne cesse d'augmenter d'année en année.

**2-2 l'organigramme :**

**Figure 7 : L'organigramme de la CAAR.**



**Source :** [www.caar.dz](http://www.caar.dz) disponible sur le lien <https://caar.dz/wp-content/uploads/2017/03/organigramme.pdf> consulté le 10 septembre 2020.

### **3 Les activités de la CAAR <sup>2</sup>:**

#### **3.1 Activités d'Assurance :**

La compagnie commercialise une panoplie de produits à savoir :

- Assurances automobiles: Responsabilité civile et dommages automobiles et assistance.
- Assurance risques divers: Incendie, explosions et risques annexes, dégâts des eaux, vol des marchandises, vol en coffre, vol sur la personne, bris des glaces, responsabilité civile générale, multirisques habitation, multirisques professionnelles des artisans, commerçants et professions libérales. Assurances des risques industriels: Incendie, explosion et risques annexes, bris de machines, responsabilité civiles des produits livrés, marchandises en entrepôt frigorifique, pertes d'exploitation après incendie et bris de machines, multirisque des entreprises industrielles et commerciales, tous risques informatiques.
- Assurances des risques engineering et construction: Responsabilité civile professionnelle des architectes et entrepreneurs, tous risques chantiers, tous risques engins de chantier, tous risques montage, responsabilité civile décennale.  
Assurances de transport (maritime, terrestre, ferroviaire, arien): Assurance facultés, assurances corps de navire, de pêche et autres.  
Assurances des catastrophes naturelles.

En plus il y a les assurances de personnes qui sont gérées par CAARAMA assurances filiale de la compagnie spécialisée en produits et services d'assurances de personnes.

#### **3.2 Activités de Réassurance :**

La CAAR est dotée d'une Direction Centrale de la Réassurance depuis 1963. Cette direction est constituée d'une équipe de techniciens chevronnés rompus aux techniques de la Réassurance. La formation de ces cadres a été enrichie par de nombreux stages de perfectionnement auprès de réassureurs de renom sur le marché international.

Durant de longues années, les cadres de la CAAR ont entretenu des relations privilégiées avec tous les courtiers de réassurance Londoniens tels que : WILLIS FEBER, UNITED INSURANCE BROCKERS (UIB), MARSH ainsi qu'avec des Compagnies de Réassurance de renommée mondiale telles que: SCOR/Paris, Swiss Re, Munich Re, Gerling Gruppe, Arig London... Avant l'institution du monopole sur les opérations de réassurance, la CAAR procédait aux placements des risques directement auprès des réassureurs.

---

<sup>2</sup> [www.caar.dz](https://www.caar.dz) disponible sur le lien, <https://caar.dz/caar-activite/> consulté le 10 septembre 2020.



Après la spécialisation des Compagnies nationales d'assurance en 1975, la CAAR a continué à maintenir le contact avec ses partenaires réassureurs pour le placement des affaires en portefeuille, en collaboration avec la Compagnie Centrale de Réassurance « CCR ».

### **3.3 Activités placements financiers :**

Activité concernant les placements financiers (bons du trésor- marché boursier, participations au capital,...). La CAAR à l'instar des compagnies d'assurance du monde développe une activité dynamique de placements financiers.

La démarche suivie en la matière repose sur deux principes tel que :

- La sécurité des placements.
- La rentabilité.

La structure des placements financiers de la compagnie répond aux obligations réglementaires prévues par la législation algérienne. La stratégie appliquée a permis, au cours des dix dernières années, de réaliser un taux de rendements exceptionnels.

## **4 La cellule d'Audit au sein de la CAAR:**

La cellule d'Audit veille à mettre à la disposition de la structure les supports d'informations indispensables à la bonne exécution des tâches dont elle a la charge.

Elle ne se limite pas aux actes de gestion, mais applique aussi du contrôle préventif et assiste les gestionnaires du réseau direct et indirect.

Le contrôle interne comprend l'ensemble des systèmes de contrôle financier et autres, mis en place par la direction générale afin de pouvoir diriger les affaires de l'entreprise de façon ordonnée et efficace, assurer le respect des politiques de gestion, sauvegarder les actifs et garantir aussitôt que possible l'exactitude des informations enregistrées.

Les objectifs du contrôle interne sont :

- Maintenir la pérennité de l'entreprise.
- La sauvegarde des actifs.
- Assurer la protection du patrimoine.
- Sauvegarde des biens.
- Diriger les affaires de l'entreprise.
- Assurer la qualité et fiabilité des informations.

## **Section 02 : guide de la mise en place des comités d'Audit.**

Pour améliorer le système de gouvernance dans les entreprises, différents codes de « bonnes pratiques » de gouvernance recommandent la structuration du conseil d'administration par la création du comité d'audit.

La mise en place des comités d'Audit est devenue donc une obligation pour les sociétés. Plusieurs études empiriques ont montré que le comité d'audit est une bonne solution aux problèmes de confiance des marchés financiers, d'où une proactivité dans le développement de textes et de recommandations sur les comités d'audit dans plusieurs pays.

Nous allons essayer dans cette section de présenter un guide de la mise en place des comités d'audit pour les entreprises Algériennes (la CAAR dans notre cas).

Pour ce faire, notre étude sera basée sur la partie théorique de notre mémoire ainsi que des résultats d'une enquête qui a été faite par le cabinet d'audit international KPMG.

Le cabinet d'audit KPMG a initié au plan international une étude basée sur une enquête conduite du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 janvier 2006 auprès de 1231 membres de comités d'audit ou assimilés dans le monde (dont 74 en France). Les résultats permettent notamment de dresser un bilan comparé des spécificités françaises par rapport aux tendances relevées dans les différentes zones géographiques (Europe/ Amérique/ Monde).<sup>3</sup>

Notre guide donc sera composé des éléments suivants :

- La charte du comité d'audit.
- La composition du comité d'audit.
- L'activité du comité d'audit.
- Rôles et responsabilités du comité d'audit.

### **1 La charte du comité d'audit:**

La charte constitue un document détaillé qui contient les tâches, la composition et l'organisation interne d'un comité d'audit tout en se référant aux dispositions du conseil d'administration.

Le comité d'audit peut définir lui-même le contenu de sa charte. Mais, il est judicieux qu'elle soit définie ou modifiée par le conseil d'administration.

Donc, la charte doit répondre à la question suivante :

La charte du comité d'audit comprend-elle :

- La durée du mandat des membres et les modalités de nomination.

---

<sup>3</sup> Disponible sur le lien

<http://coursedc.free.fr/4eme%20Annee/4A%20Finance/Audit%20comptable%20et%20financier/KPMG/Etude%20La%20pratique%20des%20comites%20d%20audit%20en%20France%20et%20dans%20le%20monde%202006.pdf> consulté le 10 septembre 2020.

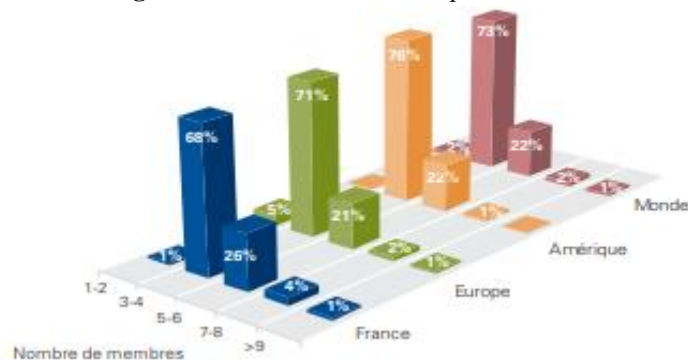
- Les modalités des réunions et de présentation de rapports au conseil d'administration.
- Le processus de présentation des états financiers, les politiques comptables, les contrôles financiers ainsi que la gestion des risques.
- Les liens et les réunions avec les auditeurs.
- L'objet et la composition.

La réponse à cette question doit être « oui », car cela permet au comité d'audit de commencer son travail.

## **2 La composition du comité d'audit :**

- Le comité d'audit se compose au minimum de 3 membres.
- Le comité d'audit est constitué d'au moins 2/3 d'administrateurs indépendants.
- Le conseil d'administration est chargé de choisir le président du comité parmi les administrateurs indépendants.
- Le comité choisit un secrétaire parmi ses membres.
- Le comité fixe la durée du mandat de ses membres.

**Figure 8 :** nombre de membres par comité d'audit.

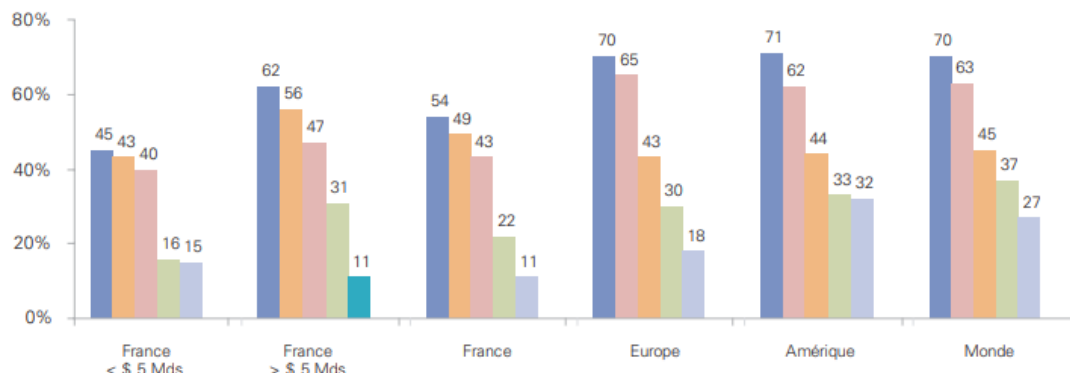


**Source :** Enquête internationale menée par le bureau d'étude et de conseil KPMG ; « la pratique des comités d'audit en France et dans le monde »; édition Xerox Créative services ; 2006 ; P 08.

Selon l'étude de KPMG, la tendance observée en France est la même que celle observée dans les autres zones. Donc, on déduit que les comités d'audit se composent en moyenne de 3 à 4 membres.

- Parmi les membres du comité, un doit disposer de l'expérience financière.
- Les membres des comités d'audit ont le droit d'être formés dans les domaines comptables, financiers et réglementaires.
- Le comité d'audit doit disposer aussi des compétences nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

**Figure 09** : fonctions, formations et expériences jugées les plus importants pour un membre du comité d'audit.

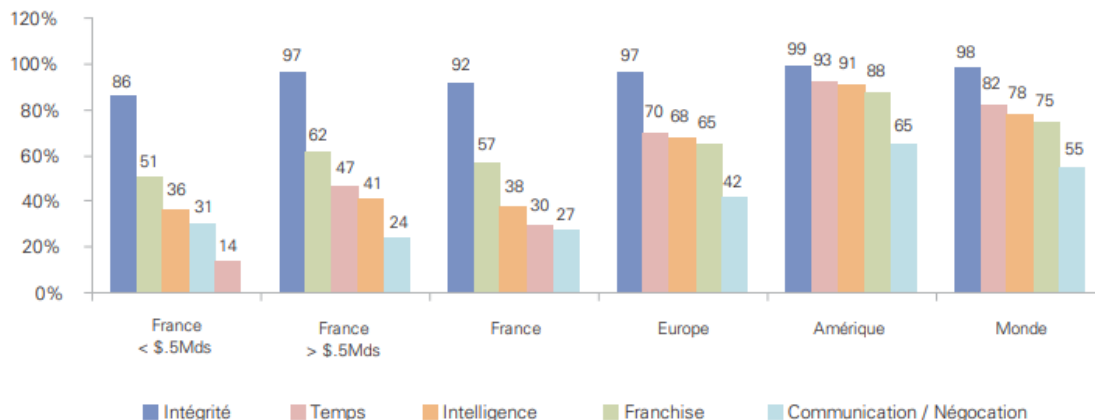


**Source** : Enquête internationale menée par le bureau d'étude et de conseil KPMG ; « la pratique des comités d'audit en France et dans le monde »; édition Xerox Créative services ; 2006 ; P 09.

Les résultats de l'enquête montre que 40 % des personnes interrogés dans la France considèrent comme très importante une expérience large du monde des affaires contre 65% pour la zone Europe et 62 % pour la zone Amérique.

- Les qualités personnelles que devrait avoir les membres des comités d'audit sont : l'intégrité, la disponibilité (temps), l'intelligence, la franchise et la communication.

**Figure 10** : les qualités personnelles.



**Source** : Enquête internationale menée par le bureau d'étude et de conseil KPMG ; « la pratique des comités d'audit en France et dans le monde »; édition Xerox Créative services ; 2006 ; P 11.

Quelle que soit la zone géographique, plus de 9 personnes sur 10 considèrent que l'intégrité est la principale qualité attendue pour un membre de comité d'audit.

Ensuite, la France se distingue des autres zones en considérant qu'une culture de discussion franche et ouverte contribue fortement au bon fonctionnement du comité d'audit : la franchise ressort en 2<sup>ème</sup> position alors qu'elle n'occupe que la 4<sup>ème</sup> position ailleurs.

Les autres pays valorisent quant à eux davantage la disponibilité en temps. Par exemple, les Américains sont 93% à considérer le temps "très important" contre 30% seulement des membres des comités français interrogés (nous Avons vue d'ailleurs que le temps consacré à la fonction de membre de comité d'audit est très faible en France par rapport aux autres périmètres).

Si la France considère la franchise comme étant une des principales qualités personnelles attendues d'un membre de comité d'audit, la capacité à négocier et à communiquer sur les sujets difficiles ressort pour 14% des personnes interrogées comme non important (voire 19% dans les structures de moins de \$.5 milliards de chiffre d'affaires) contre seulement 2% pour la zone Monde et 0% pour la zone Amérique.

Donc, il est nécessaire que les entreprises algériennes mette en place des comités d'audit qui contiennent des membres de bonnes qualités.

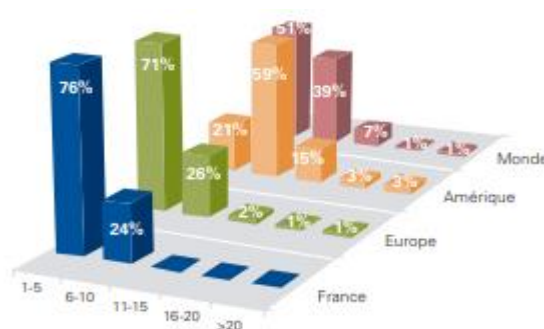
### **3 L'activité du comité d'audit :**

#### **3.1 Les réunions :**

- Seuls les membres du comité d'audit peuvent assister aux réunions du comité.
- Le président, les autres administrateurs indépendants, le directeur général, le directeur financier, le responsable de l'audit interne, les auditeurs externes ou toute autre personne peuvent assister aux réunions sur invitation du comité uniquement.
- Le comité d'audit doit se réunir au moins une fois par an pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction.
- Le comité d'audit doit organiser au minimum 4 réunions chaque année.
- Les auditeurs qu'ils soient internes ou externes peuvent demander qu'une réunion soit organisée s'ils l'estiment nécessaire.

Selon la partie théorique de notre mémoire, le nombre de réunions des comités d'audit est considéré comme un moyen d'efficacité. Les comités d'audit qui se réunissent fréquemment enregistrent moins de fraudes.

**Figure 11** : nombre de réunions des comités d'audit.



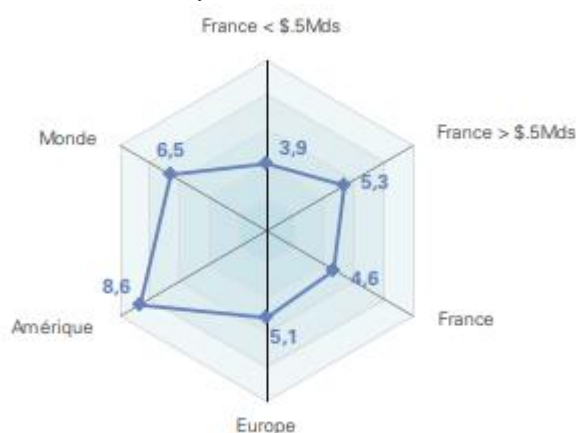
**Source** : Enquête internationale mené par le bureau d'étude et de conseil KPMG ; « la pratique des comités d'audit en France et dans le monde »; édition Xerox Créative services ; 2006 ; P 15.

Les résultats de l'étude de KPMG a démontré que les comités d'audit français tiennent presque moitié moins de réunions que les comités américains et presque un tiers de moins que la moyenne mondiale.

Il faut noter qu'aucune personne interrogée en France n'a indiqué un nombre de réunions supérieur à 10, alors que 21% des répondants de la zone Amérique ont tenu plus de 10 réunions l'an dernier (et 3% plus de 20 réunions).

Par ailleurs, il est nécessaire de fixer le nombre de réunions selon la taille de l'entreprise.

**Figure 12** : nombre moyen de réunions des comités d'audit.



**Source** : Enquête internationale menée par le bureau d'étude et de conseil KPMG ; « la pratique des comités d'audit en France et dans le monde »; édition Xerox Créative services ; 2006 ; P15.

On remarque que le nombre de réunions est plus restreint dans les entités de petite taille (3.9 réunions pour les entreprises françaises de moins de 5\$ milliards de chiffres d'affaires contre 5.3 pour celles de plus de 5\$ milliards).

#### **4 Missions et responsabilités du comité d'audit :**

Les missions et responsabilités du comité d'audit comprennent notamment :

##### **4.1 Reporting financier :**

- Examiner de manière critique les décisions et appréciations de la direction se rapportant aux états financiers de la société, aux analyses de performance, aux rapports intermédiaires, avant de les soumettre pour approbation au conseil. Une attention particulière doit être portée :
- Aux méthodes et pratiques comptables essentielles et à tout changement de méthodes.
- Aux décisions qui nécessitent un élément d'appréciation important.
- A l'incidence sur les états financiers des transactions inhabituelles réalisées au cours de l'exercice et la manière dont elles sont présentées.
- A l'exhaustivité et l'exactitude des informations données dans l'annexe.
- Aux ajustements d'audit significatifs.
- A la continuité d'exploitation.

- A la conformité aux règles comptables.
- Au respect des règlements et obligations légales.

Examiner tout autre point d'attention identifié par le conseil.

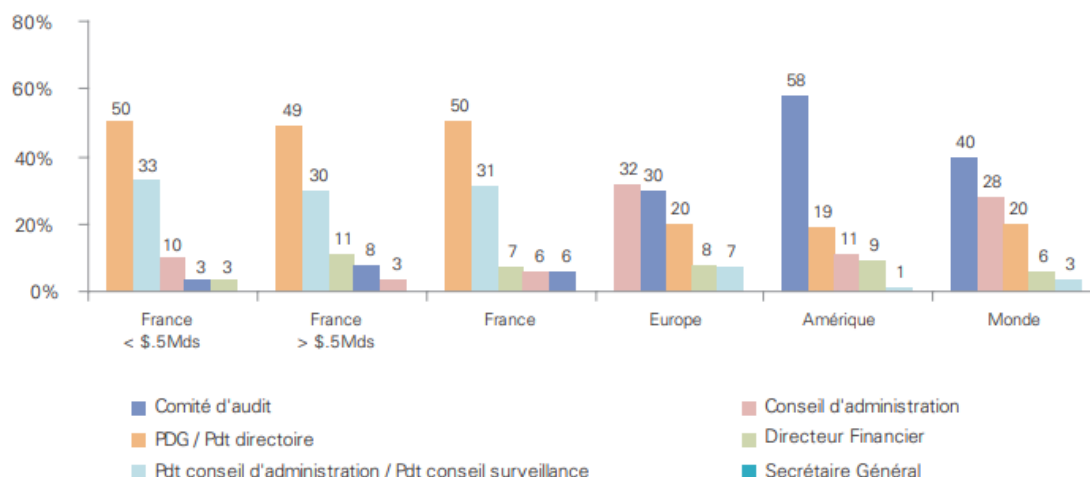
#### **4.2 Gestion des risques et contrôle interne :**

- Apprécier l'efficacité des systèmes mis en place par la direction pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques financiers et non financiers.
- Surveiller le bon fonctionnement du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Examiner les procédures de la société relatives à la détection de fraude et au dispositif d'alerte éthique.
- Examiner les rapports de la direction et les rapports des auditeurs internes sur l'efficacité des systèmes de contrôle financier, de reporting financier et de gestion de risques.
- Vérifier les déclarations relatives au contrôle interne de la société et au système de gestion des risques figurant dans le rapport annuel.

#### **4.3 Audit interne :**

- Apprécier si la fonction d'audit interne est nécessaire lorsqu'elle n'existe pas.
- Examiner le programme d'audit interne.
- S'assurer que l'audit interne dispose des ressources adéquates.
- S'assurer que le rattachement hiérarchique de l'audit interne ne suit pas à son indépendance.
- S'assurer que le directeur de l'audit interne puisse rendre compte directement au comité d'audit.
- Recevoir des rapports réguliers concernant les résultats des travaux des auditeurs internes.
- Examiner et contrôler la prise en compte par la direction des conclusions et des recommandations des auditeurs internes.
- Contrôler et évaluer le rôle et l'efficacité de l'audit interne.
- Proposer la nomination et la révocation du directeur de l'audit interne (figure 13).

Figure13 : la nomination/ le changement du directeur de l'audit interne.



Source : Enquête internationale menée par le bureau d'étude et de conseil KPMG ; « la pratique des comités d'audit en France et dans le monde » ; édition Xerox Créative services ; 2006 ; P26.

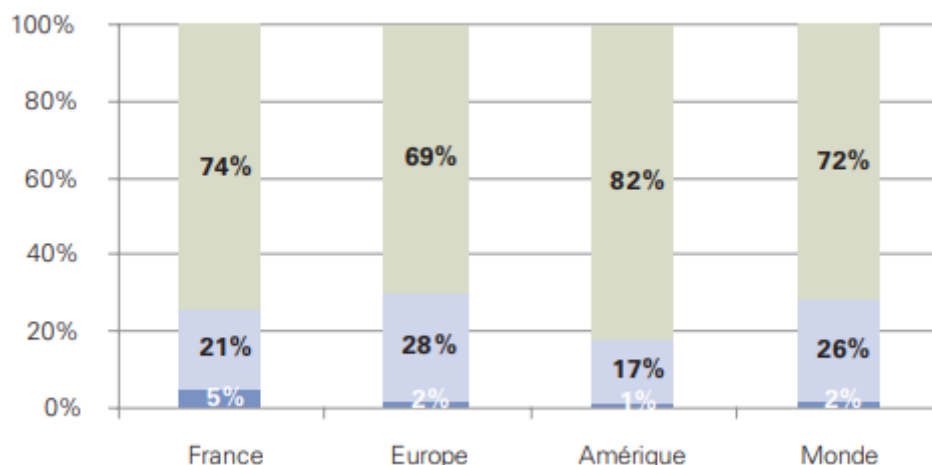
On remarque que la France a une position très atypique par rapport aux autres zones géographiques : le comité d'audit occupe la 5<sup>ème</sup> position en France, la première position dans la zone Amérique et la seconde derrière le conseil d'administration en Europe.

#### 4.4 Audit externe :

- S'assurer de la qualité des relations entretenues par la société avec les auditeurs externes.
- Émettre des recommandations concernant la nomination et le renouvellement des auditeurs externes.
- Examiner les lettres de mission et les honoraires qui seront alloués aux auditeurs externes.
- Évaluer chaque année les compétences, l'expertise et les ressources ainsi que l'efficacité et le degré d'indépendance des auditeurs externes (figure 14). Dans ce cadre, le comité pourra notamment :
  - discuter avec les auditeurs des règles et des procédures mises en place pour garantir leur indépendance,
  - examiner avec les auditeurs externes certaines obligations liées au code de déontologie, concernant notamment : la rotation des associés signataires, la proportion des honoraires versés par la société par rapport au montant total des honoraires perçus par le cabinet d'audit,
  - recommander au conseil une politique relative au recrutement d'anciens salariés des cabinets d'audit externe.



Figure 14 : évaluation du contrôle de l'indépendance des auditeurs externes et leur responsabilité vis-à-vis du comité.



Source : Enquête internationale menée par le bureau d'étude et de conseil KPMG ; « la pratique des comités d'audit en France et dans le monde » ; édition Xerox Créative services ; 2006 ; P27.

Selon l'enquête, en France les personnes interrogées sont très satisfaites du degré d'efficacité du comité d'audit dans sa mission de contrôle de l'indépendance des auditeurs externes et de leur responsabilités vis-à-vis du comité d'audit car elles sont 74% à le juger très efficace, contre 69% pour la zone Europe et 72 % de façon générale.

Seule la zone Amérique obtient un taux de satisfaction supérieur 82%.

- Discuter avec les auditeurs externes, avant le début de l'audit, de la nature et de l'étendue des travaux d'audit à réaliser.
- Examiner avec la direction de la société les conclusions des travaux des auditeurs externes.
- Examiner les lettres d'affirmation avant signature.
- Évaluer, à l'issue du cycle d'audit, l'efficacité du processus en :
  - s'assurant que l'auditeur s'est conformé au plan d'audit convenu et en comprenant les raisons à l'origine de toute modification éventuelle, concernant notamment les risques d'audit et les travaux complémentaires mis en œuvre afin de couvrir les zones d'audit concernées.
  - prenant en considération leur appréciation de la qualité des systèmes de contrôle interne.
  - en recueillant les commentaires des principaux intéressés concernant la conduite de l'audit.
  - Examiner le contenu de la lettre de recommandations des auditeurs externes dans le but de déterminer si celle-ci se fonde sur une bonne compréhension de l'activité de la société et d'établir si les recommandations ont été suivies et, dans le cas contraire, comprendre pour quelles raisons elles ne l'ont pas été.

À la fin, on peut déduire que pour mettre en place un comité d'audit, le conseil d'administration doit tenir compte des éléments suivants :

- La taille du comité : doit être composé de 3 à 4 membres en moyenne.
- L'expérience de ses membres dans le domaine financier.
- L'exercice de sa fonction dans la plus grande intégrité.
- L'indépendance du comité d'audit à la direction générale.
- Les réunions des membres.

**Conclusion du chapitre 03 :**

D'après les recherches et les enquêtes qui ont été menés au niveau international, nous avons essayé de proposer un guide qui contient les caractéristiques essentiels et les déterminants de l'efficacité des comités d'audit.

Le présent guide est destiné spécialement aux entreprises algériennes, il leur permet ainsi d'appliquer l'outil du comité d'audit afin de mesurer la qualité des travaux d'audit.

## Conclusion Générale

L'élaboration d'une information financière de qualité et l'atteinte des objectifs fixés par l'entreprise nécessite la mise en place d'un système de contrôle interne efficace. Ainsi, l'évolution de l'environnement de l'entreprise peut rendre ce système inefficace.

En tant qu'organe de gouvernance, le rôle essentiel de l'audit est de veiller à l'efficacité du système du contrôle interne et d'élaborer une information financière de qualité en assurant l'image fidèle de l'entreprise.

Pour que le processus d'audit puisse contribuer à l'élaboration d'une information financière de qualité, il y a lieu de parler sur sa qualité.

Cependant, les récents scandales financiers ont montré que l'audit ne garantit pas nécessairement la qualité des informations financières publiées.

Cela nous permet de confirmer les deux premières hypothèses :

- « La fonction d'audit veille à l'efficacité du système de contrôle interne qui contribue à la réalisation des objectifs en élaborant une information financière de qualité. »
- « Les récents scandales financiers ont prouvé l'incapacité de l'audit à assurer la fiabilité des informations financières. »

Afin de rétablir la crédibilité des informations financières et de redonner la confiance des investisseurs ayant contact avec l'entreprise, plusieurs codes de bonne gouvernance recommandent la mise en place du comité d'audit. Ce dernier est chargé de superviser la qualité des travaux d'audit.

Ce travail de recherche avait donc pour objectif de présenter le rôle des comités d'audit dans l'évaluation de la qualité d'audit.

L'évaluation de la qualité des travaux d'audit ce n'est une tâche facile pour le comité d'audit, pour cela les indicateurs de la qualité d'audit constituent un moyen très efficace pour l'évaluation du processus d'audit.

Au début, la réalisation de la démarche du comité d'audit passe par la qualité de l'auditeur qui est expliquée par sa compétence (la capacité à détecter les anomalies), et son indépendance (la capacité de révélation). Mais, ces deux indicateurs ne représentent qu'une partie de la qualité des travaux d'audit. Ce qui infirme la troisième hypothèse :

« Pour évaluer la qualité d'audit, le comité d'audit utilise des indicateurs relatifs l'auditeur à savoir : sa compétence et son indépendance ».

En Algérie, la mise en place des comités d'audit au sein des entreprises est un concept récent. A cet effet, la partie théorique de notre travail nous a conduit de proposer un guide de la mise en place des comités d'audit au sein des entreprises algériennes. Cela

leur permet de garantir la qualité des travaux d'audit ainsi que la confiance des parties prenantes.

### **Les limites de recherche :**

La réalisation de tel type de travail n'est pas vraiment évidente vu que les difficultés que j'ai rencontrées.

Au début, le but de notre recherche était d'étudier comment le comité d'audit au sein de la CAAR peut évaluer la qualité des travaux du département d'audit. En raison de la situation actuelle de notre pays, nous n'avons pas pu faire un tel cas pratique. C'est pour cela que j'ai opté à proposer un guide de la mise en place des comités d'audit.

Une autre difficulté que j'ai vécue est le manque d'information et l'insuffisance des études antérieures en ce qui concerne la mise en place des comités d'audit en Algérie et sa démarche d'évaluation de la qualité d'audit.

### **Les recommandations :**

Ce travail ouvre, cependant, plusieurs autres pistes de recherches futures :

D'abord, il est proposé d'effectuer des études plus approfondies sur l'évaluation de la qualité d'audit et d'inciter à intégrer la notion de la qualité d'audit dans les programmes de formation des spécialités.

Il se voit nécessaire aussi, d'inciter à la mise en place et la création du comité d'audit au sein des entreprises algériennes qui est chargé de l'évaluation de la qualité d'audit.

## Bibliographie

### Ouvrages

- ALBERTO Sillero, «. a. (2000). *audit et révision légale*. édition Eska.
- Benoit Pigé, A. e. (2017). *Audit et contrôle interne de la conformité au jugement* (éd. 4ème édition). Caen: EMS éditions.
- Camara. M, K. J. ( 2009). *\$ l'essentiel de l'audit comptable et financier .* , Paris: , édition Broché.
- CPA Canada, I. C. (s.d.). *guide à l'intention des comités d'audit sur les indicateurs de la qualité d'audit*.
- E, B. (s.d.). *mieux piloter et mieux utiliser l'audit : l'apport de l'audit aux entreprises*. France: Edition maxima.
- Elisabeth, B. (2007). *audit interne, enjeux et pratiques à l'international* ». paris: édition groupe eyrolles.
- Finet, A. (2009). *Gouvernance d'entreprise : nouveaux défis financiers et non financiers* (éd. 1ère). Paris: édition de Boeck.
- Jacques, R. (2010). *théorie et pratique de l'audit interne* (éd. 7ème organisation ). paris: édition d'organisation .
- KPMG. (2006). *la pratique des comités d'audit en France et dans le monde*. édition Xerox Créative services.
- KROLL P, F. D. (2010). *les métiers de l'audit : le guide 2010-2011, l'étudiant* .
- Le Maux,J, A. (2005). *l'obligation de communication sur le contrôle interne: etude de cas française*.
- lionnel collins, g. v. (1992). *audit et controle interne* . paris: dalloz.
- LIONNEL COLLINS, G. V. (1992). *audit et contrôle interne* . Paris: Dalloz.
- Nicolas Berland, Y. d. (2019). *contrôle de gestion : perspectives stratégiques et managériales* (éd. 4ème édition). France: , Pearson.
- Robert OBERT, M.-p. M. (2009). *Comptabilité et Audit manuel et applications* (éd. 2ème ). paris: DUNOD.

### Reuves

- M. Chemingui, B. P. ( 2004, mars ). M. Chemingui, Benoit Pigé, « la qualité de l'audit : analyse critique et proposition d'une approche d'évaluation axée sur la nature des travaux d'audit réalisés .

- Maraghni I, N. M. ( 2018). caractéristiques du comité d’audit et étendue du reporting sur le contrôle interne : le cas des entreprises françaises. *la revue des sciences de gestion*.
- Khalil, F. ( 2015). les techniques et les procédures d’audit comptable et financier.
- Hervé Stolowy, E. P. (2003). Audit financier et contrôle interne l’apport de la loi Sarbanes-Oxley. *revue française de gestion*.
- Cappelletti, L. (2004, May). la normalisation du contrôle interne : esquisse des conséquences organisationnelles de la loi de sécurité financière. *Normes et Mondialisation*.
- Charles piot, L. k. ( 2009, décembre ). à quoi servent les comités d’audit : un regard sur la recherche empirique. *comptabilité-contrôle-audit*.
- Chemangui, M. (2005, may ). la problématique de mesure de la qualité d’audit : proposition d’une approche de conception . *comptabilité et connaissances*.
- Bernard Gumb, C. N. (2006, mai). le contrôle interne au travers des représentations que s’en font les dirigeants de groupes du CAC 40 : une étude exploratoire. *Comptabilité, contrôle, audit et institution(s)*.
- BOUMAZA H, G. B. (s.d.). la nécessité d’un comité d’audit au sein des sociétés cotées .
- Aissaoui N, H. L. ( 2016, décembre). gouvernance d’entreprise dans la tourmente : quelle stratégie pour y faire face. , *journal of Milev Research and Studies*.
- Pigé, B. ( 2000, septembre). qualité de l’audit et gouvernement d’entreprise : le rôle et les limites de la concurrence sur le marché de l’audit . *comptabilité-contrôle-audit*.
- Pigé, b. (2003). les enjeux du marché de l’Audit. *revue française de gestion*.
- portal, m. (2011, avril). les déterminants de la qualité de l’audit : le cas de l’audit des comptes publics. *comptabilité-contrôle-audit*.
- riadh manita, b. p. (2006). la notation par les administrateurs des composantes de la qualité du processus d'audit. *comptabilité controle audit et institutions*.
- Riadh Manita, M. C. (2007). les approches d’évaluation et les indicateurs de mesure de la qualité d’audit : une revue critique
- SHABOU Ridha, B. T. (2002, janvier). les déterminants de la comptabilité créative : étude empirique dans le contexte des entreprises tunisiennes.
- T, C. (s.d.). les tribulations du comité d’audit des Etats-Unis jusqu’à la France.

### Thèses

- Rachid, B. M. (2014). *la qualité de l'audit légal à la lumière des mécanismes internes de gouvernance d'entreprise* . BOUMEDIENNE. Mohamed Rachid, thèse de doctorat en sciences commerciales.
- HAMEL, A. (2008,). *le rôle du comité d'audit dans la gouvernance d'entreprise*. Ecole supérieure de Commerce- ALGER: mémoire de magistère en science de gestion.

### Sites web

- [www.caar.dz](http://www.caar.dz)
- [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com)
- [www.KPMG.com](http://www.KPMG.com)
- [www.theiia.org](http://www.theiia.org)
- [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr)



## Table des matières

### 5 Table des matières

Remerciements .....	
Dédicace .....	
Résumé .....	
Sommaire .....	
Liste des Abréviations.....	
Liste des Tableaux .....	
Liste des figures .....	
Introduction Générale .....	A
Chapitre 01 : les fondements théoriques d’audit et du contrôle interne .....	1
Section 01 : les concepts essentiels d’audit interne. ....	2
1 L’évolution historique d’audit interne : .....	2
2 Définitions et mission d’audit interne : .....	3
2.1 Définitions d’audit interne : .....	3
2.2 La mission d’Audit interne : .....	5
2.2.1 La phase de planification : .....	5
2.2.2 La phase de réalisation : .....	6
2.2.3 La phase de communication : .....	6
3 Les normes internationales pour la pratique professionnelle d’Audit interne : .....	7
3.1 Les normes de qualification (Série1000) : .....	7
3.2 Les normes de fonctionnement (Série 2000) : .....	8
3.3 Les normes de mise en œuvre : .....	9
Section 02 : l’approche théorique du contrôle interne.....	9
1 Définitions et Objectifs du contrôle interne : .....	9
1.1 Définitions du contrôle interne : .....	9
1.2 Objectifs du contrôle interne : .....	10
1.2.1 Objectifs liés aux opérations : .....	11
1.2.2 Objectifs liés aux reporting : .....	11
1.2.3 Objectifs liés à la conformité : .....	11
2 Les composantes du contrôle interne : .....	11
2.1 L’environnement de contrôle : .....	12
2.2 L’évaluation des risques : .....	12
2.3 Les activités de contrôle : .....	13
2.4 L’information et la communication : .....	13
2.5 Le pilotage : .....	14
3 La législation du contrôle interne : .....	15
3.1 La loi Sarbanes-Oxley (SOX Act) : .....	15
3.2 La loi de Sécurité Financière (LSF) : .....	15
Section 03 : généralités sur l’Audit Externe. ....	18
1 La notion de l’audit externe : .....	18
2 Définition et rôles de l’audit légal (commissariat aux comptes) : .....	19
3 La démarche d’une mission d’audit légal : .....	20
3.1 La prise de connaissance et l’acceptation de la mission .....	20
3.2 L’appréciation du système du contrôle interne : .....	20
3.3 Le contrôle des comptes : .....	21

4	Les responsabilités du commissaire aux comptes :.....	22
4.1	La responsabilité civile :.....	22
4.2	La responsabilité pénale :.....	22
4.3	La responsabilité disciplinaire : .....	23
	Section 04 : la relation entre l’audit et les scandales financiers. ....	23
1	La comptabilité créative : origine des scandales financiers .....	23
2	Les scandales financiers :.....	24
2.1	Le cas d’ENRON : .....	24
2.2	Le cas de WORLDCOM :.....	26
2.3	Le cas de VIVENDI :.....	27
3	L’évolution du marché d’audit après les scandales financiers :.....	28
	Chapitre 02 : la contribution du comité d’audit dans l’évaluation de la qualité d’audit. ....	30
	Section 01 : le cadre théorique de la qualité d’audit .....	31
1	La qualité d’audit après les scandales financiers : .....	31
2	Définition de la qualité d’audit :.....	31
2.1	La compétence des auditeurs :.....	32
2.2	L’indépendance des auditeurs « qualité de révélation » :.....	33
3	Les limites des composantes traditionnelles de la qualité d’audit : .....	33
3.1	Les limites conceptuelles :.....	33
3.1.1	La compétence de l’auditeur et le risque de sélection adverse :.....	33
3.1.2	L’indépendance de l’auditeur et le risque de complaisance des dirigeants : .	34
3.2	Les limites empiriques :.....	34
	Section 02 : le comité d’audit en tant qu’organe de surveillance et de contrôle .....	35
1	La notion du comité d’audit : .....	35
2	Les missions du comité d’audit : .....	36
2.1	Missions relatives aux comptes et à l’information financière :.....	36
2.2	Missions relatives à la gestion des risques et au contrôle interne :.....	37
2.3	Missions relatives à l’audit interne :.....	37
2.4	Missions relatives au commissariat aux comptes : .....	37
2.5	Autres missions :.....	38
3	Les caractéristiques et les déterminants d’efficacité des comités d’audit : .....	38
3.1	L’indépendance du comité d’audit :.....	38
3.2	La compétence du comité d’audit :.....	39
3.3	L’expertise du comité d’audit :.....	39
3.4	La diligence et la fréquence des réunions du comité d’audit : .....	40
3.5	La taille du comité d’audit :.....	40
	Section 03 : l’évaluation de la qualité d’audit par le comité d’audit. ....	41
1	L’évaluation de la qualité d’Audit :.....	41
1.1	Proposition d’une nouvelle approche d’évaluation axée sur le processus d’audit :42	
2	La démarche du comité d’audit dans l’évaluation de la qualité d’audit : .....	42
2.1	Définition des objectifs et choix des IQA :.....	43
2.2	Communication des IQA :.....	46
2.3	Evaluation des IQA :.....	46
	Chapitre 03 : Proposition d’un guide de la mise en place des comités d’audit au sein de la compagnie algérienne d’assurance et de réassurance. ....	49
	Section 01 : présentation de l’organisme d’accueil. ....	50
1	Un aperçu historique :.....	50
2	Organisation de la CAAR:.....	51

2.1	Présentation :	51
3	Les activités de la CAAR :	53
3.1	Activités d'Assurance :	53
3.2	Activités de Réassurance :	53
3.3	Activités placements financiers :	54
4	La cellule d'Audit au sein de la CAAR:	54
	Section 02 : guide de la mise en place des comités d'Audit.....	55
1	La charte du comité d'audit:	55
2	La composition du comité d'audit :	56
3	L'activité du comité d'audit :	58
3.1	Les réunions :	58
4	Missions et responsabilités du comité d'audit :	59
4.1	Reporting financier :	59
4.2	Gestion des risques et contrôle interne :	60
4.3	Audit interne :	60
4.4	Audit externe :	61
	Conclusion Générale.....	65
	Bibliographie.....	67
	Table des matières .....	70

